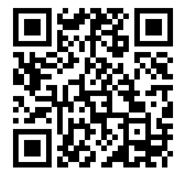
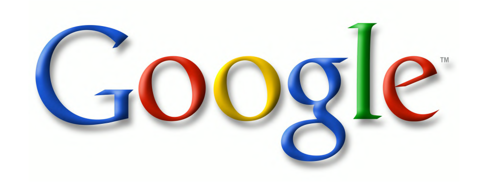





4


Digitized by Google

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA.

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DU JURA,

PENDANT L'ANNÉE 1843.



LONS-LE-SAUNIER,

FRÉDÉRIC GAUTHIER, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

1844.

Séance publique

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA,

DU 30 DÉCEMBRE 1843.

M. Chevillard a ouvert la séance par un discours dans lequel il a passé en revue les malheurs causés à l'agriculture par l'intempérie des saisons pendant le cours de l'année 1843, et il a donné connaissance d'un rapport de M. Gellion, relatif aux résultats qu'il a obtenus de ses plantations de mûrier ; et de l'ouvrage de l'estimable M. Ducret, *legs d'un homme de bien à ses enfants et à ses amis*, etc. Cette allocution perdrait à être analysée, nous allons l'insérer textuellement.

MESSIEURS,

Dans l'année qui vient de s'écouler, l'intempérie des saisons a paralysé les efforts de nos cultivateurs les plus dévoués aux progrès de l'agriculture. Que peuvent les faibles tentatives des hommes lorsqu'ils ont à lutter contre la puissance de la nature ! Quelle force humaine opposer aux gelées du printemps, aux pluies froides et continues de l'été !.... Que reste-t-il à faire

sous le poids de tels désastres !... Gémir, se résigner, espérer un meilleur avenir et tirer du malheur même quelques leçons utiles...

Jetons, Messieurs, un coup-d'œil rapide sur cette période fâcheuse.

La culture du mûrier et l'éducation des vers à soie se présentaient sous l'aspect le plus favorable. Quelques modestes encouragements distribués par la Société d'Émulation avec un grand esprit de justice et d'impartialité allaient obtenir un résultat qu'elle avait à peine osé espérer; de grands efforts avaient été faits, de vastes plantations opérées, de beaux et vastes établissements achevés, des millions de vers venaient d'éclore. Toutes ces belles espérances se sont évanouies... Des gelées tardives sont venues brûler la feuille du mûrier à peine sorti de son enveloppe, et ravir à l'embryon sa nourriture première. Des pluies désespérantes ont, dans le cours de l'été, flétri le peu de feuilles échappées aux désastres du printemps et laissé le ver sans nourriture à l'époque critique où il a besoin d'un aliment abondant pour achever ce chef-d'œuvre admirable sur lequel nos yeux distraits s'arrêtent à peine.

N'allez pas croire, Messieurs, que ces tristes résultats ont refroidi le zèle du cultivateur du mûrier ou de l'éleveur des vers à soie.

Des hommes tels que MM. Gellion de Sellières, le colonel Albert de Cornod, Monnier de Jeurre, Ryard de la commune de la Loye, M.e Reverchon de Poligny, et tant d'autres ne se rebutent pas aisément: ils semblent puiser dans le malheur même une force nouvelle. Satisfaits d'ouvrir à leur pays une source abondante de richesses,

ils oublient leurs pertes. Ce sentiment, Messieurs, est bien digne d'éloges ; il a d'autant plus de mérite que rarement l'auteur des premières tentatives s'enrichit : la fortune est pour celui qui succède, il recueille ce qu'un autre a semé. Ecoutons l'un d'eux, Messieurs, terminer ainsi son rapport sur les désastres de 1843.

« Je n'ai donc pas lieu, Messieurs, d'être satisfait « cette année; mais, loin de me décourager, je ne vois « dans ce mauvais résultat que deux causes, la gelée « et les pluies, causes tout-à-fait exceptionnelles et des- « quelles on ne peut tirer aucune conséquence contre « cette industrie; car si la gelée des bourgeons n'eût « pas eu lieu, mes plantations m'auraient suffi. Si la « pluie n'eût pas désolé nos campagnes, la cueille eût « été faite d'une manière régulière, les vers n'auraient « pas enduré la faim, et la récolte eût été abondante.

« Malheureusement le vulgaire ne juge pas comme « nous ; il ne sait pas faire la part des accidents qui « ont pu extraordinairement frapper de stérilité une « industrie féconde en elle-même ; il ne se base que « sur le succès et ne se guide que sur une seule chose, « le succès.

« De nouveaux efforts fondés sur une conviction pro- « fonde me donnent l'espoir de l'obtenir, et ce serait « pour moi une douce et noble récompense, si, dans « quelques années, notre pays se couvrant de planta- « tions, cette culture venait à se propager et à y être « un germe de prospérité.

« Cela arrivera insensiblement, Messieurs, si les « riches donnent un salutaire exemple. Combien de « gens pourraient à peu de frais ceindre leurs pro-

« priétés de haies ou de mûriers à haute tige, mais « qui, tout en reconnaissant les avantages de cette cul- « ture, y restent indifférents. Une telle froideur est « bien coupable. C'est par des actes et non par de « vaines paroles qu'il faut appuyer son opinion. »

La Société d'Émulation du Jura n'oubliera pas le mûrier et le ver à soie, dans la distribution des encouragements qu'elle est appelée *à faire à ceux qui se* livrent à des cultures *utiles*.

Si la rigueur des saisons n'eût frappé que le mûrier, nous aurions à lui reprocher le défaut de courtoisie pour un bel étranger qui venait modestement solliciter un asile dans quelques parties privilégiées de notre sol... Ah ! ce n'est pas ainsi que nous sommes habitués à exercer l'hospitalité...

Mais notre vieil ami, notre gloire, notre honneur, notre fortune, n'a-t-il pas été traité d'une manière désespérante, et les côteaux d'Arbois, de *Poligny*, de Salins, de Château-Chalon, de l'Étoile, n'ont-ils pas été humiliés de ne produire qu'un rare vinaigre ?

Relevons-nous fièrement et faisons rougir *la fortune* de ses écarts et de ses caprices...

Pendant que la vigne gelait, deux de nos compatriotes, tous deux nos collègues, s'occupaient de tracer des préceptes sur la vigne, sa culture, *ses variétés*, la préparation et la conservation des *vins*.

Tous deux donnaient le fruit de leur expérience et de leurs observations.

L'un, dans la force de l'âge, peut observer encore, et son mémoire, déjà le guide le plus sûr pour le propriétaire, le cultivateur de vigne et le commerçant en vins, peut



s'enrichir encore de documents nouveaux. Cette amélioration s'opérera, nous en avons pour garants les talents et la modestie de l'auteur, M. Poillevey, de Poligny.

L'autre, sur le déclin de la vie, traçait d'une main sûre à 82 ans un essai sur la variété des cépages cultivés dans les côteaux d'Arbois, de Salins et de Poligny, sur les procédés de culture qui y sont en usage, sur l'art de faire les vins, etc., etc.

M. le docteur Dumont semble embrasser dans son ouvrage la vigne et le vin sous tous leurs rapports. Cependant l'ouvrage n'est pas terminé et l'auteur annonce de nouveaux cahiers.

Nous suspendons toute opinion sur cet ouvrage ; nous attendrons son complément, mais nous ne doutons pas que nous aurons bientôt à remercier M. Dumont de son utile travail.

Fortuné vieillard ! c'est bien ainsi qu'il faut employer sa vie et la rendre utile jusqu'au dernier moment. Heureux qui sort de ce monde en laissant après lui le souvenir d'une bonne action, ou la publication d'un bon livre.

Messieurs, si l'intempérie de la saison dernière a porté un si funeste préjudice à nos soies, à nos vins et même à une partie de nos céréales, du moins elle a engraissé nos prés à l'abri des inondations, doublé le produit ordinaire de nos prairies artificielles, facilité l'élevage des bêtes à cornes et donné à la fabrication de nos fromages un succès toujours croissant.

Quelques primes d'encouragement décernées par la Société pour l'introduction de jeunes taureaux et génisses de race suisse, porteront bientôt leurs fruits, et la race de nos vaches améliorée justifiera nos prévisions.

Mais tandis que la nature sévissait avec tant de rigueur sur nos plaines et nos côteaux, de laborieux collègues livraient au public le fruit de leurs méditations et de leurs travaux. Ah ! ceux-là du moins sont à l'abri de la dureté des saisons....

C'est dans un long recueillement, sans doute, qu'un homme de bien méditait le legs qu'il voulait faire à ses amis et à ses enfants. Heureux ses héritiers ! qu'à l'exemple du donateur ils cultivent leur esprit, ennoblissent leur ame, et comme lui ils mériteront l'estime et l'affection des gens de bien et se placeront à jamais, d'une manière durable, dans la mémoire de leurs concitoyens.

Dans le cours de cette séance, Messieurs, vous entendrez la lecture d'un opuscule du même auteur où il combat avec esprit et raison cette germanique habitude de distribuer dans le salon, comme dans la rue, un brouillard factice mal odorant et tout-à-fait anti-français (1).

Toujours jeune, riche même des jolis défauts du bel âge, celui-ci jetait au hasard vers ou prose, bien sûr que le lecteur empressé ouvrirait avec une certaine émotion le journal qui recueillait sa poésie si facile, sa prose si coulante et si flatteuse pour le goût et pour l'oreille. N'était-ce pas une bonne fortune, Messieurs, que de trouver dans le feuilleton de notre journal ces articles trop rares signés des deux lettres initiales : D. D. (2) ?

(1) M. Ducret, de Passenans, auteur de plusieurs autres ouvrages et particulièrement d'un ouvrage en deux volumes sur la Russie qu'il a habitée long-temps et qu'il paraît avoir bien observée.

(2) M. Désiré Deleschaux, membre du Conseil général, etc.

Livré dès long-temps à des recherches savantes, secouant la poussière des vieux livres, ou détournant le lierre qui ronge les antiques édifices, sauvant de l'oubli les enseignements précieux qui allaient nous échapper, interrogeant sans cesse nos ruines et nos pierres druidiques, notre savant collègue, M. Désiré Monnier, évoque le vieux temps pour l'instruction des temps modernes.

Il nous prépare sans doute le récit des belles contrées qu'il vient de parcourir : avec lui nous verrons Rome et Naples, nous le suivrons pour admirer ensemble les majestueux débris de celle qui fut la maîtresse du monde, les riches et élégants monuments de celle qui tient d'une main affaiblie le sceptre des beaux-arts. Il prépare ses pinceaux pour nous peindre cette ravissante baie de Naples, le plus beau point du monde, si Constantinople n'existait pas, etc., etc.

Qui sait s'il ne nous dira pas les paroles justes et bienveillantes tombées de la bouche auguste de celui qui porte si dignement la triple couronne! Ah! qu'il doit être doux pour un Français d'entendre au Vatican l'éloge de sa nation dans la bouche d'un vieillard instruit et observateur.

Rougissez, sots détracteurs de votre pays, on vous juge à Rome comme ici.

Payons aussi, Messieurs, un tribut mérité à l'auteur érudit de l'Histoire de Gigny et de sa noble et royale abbaye. Que de souvenirs se rattachent à l'existence de nos anciens monastères! Là est presque toute l'histoire du pays: mœurs, usages, coutumes, noms illustres, tout vient se placer sous la plume laborieuse du judi-

cieux compilateur. Le livre de M. le docteur Gaspard est bien fait, il amuse quelquefois, il instruit toujours. Les dernières traditions des vieux temps vont disparaître, leur histoire restera: une feuille de papier a plus de durée que les pyramides d'Egypte.

Puisse l'exemple donné par M. Gaspard avoir de nombreux imitateurs! Pourquoi les abbayes de Beaume, de Château-Chalon, de Migette, de Saint-Claude, Vaucluse, Bonlieu, Lons-le-Saunier, ne trouveraient-elles pas leurs historiens?

Tous ces mémoires réunis faciliteraient un jour l'histoire complète du pays....

Il est au milieu de nous, Messieurs, celui sur lequel il est aussi impossible de se taire, qu'il est difficile d'énumérer la variété de ses connaissances.

Que voulez-vous que celui qui a l'honneur de porter la parole devant vous sache vous dire d'un de ses collègues, savant très distingué en astronomie, en chimie, en médecine, en haute agriculture....

A peine oserait-il essayer d'apprécier l'auteur lorsque, voulant bien descendre des hautes régions où il est si bien placé, il laisse échapper de sa plume éloquente et facile quelques-uns de ces badinages ingénieux qui nous charment en nous instruisant.

Voyageur par goût, toujours l'homme du pays où il peut faire le bien, M. Demerson sème la science dans sa course vagabonde. Qu'il reste long-temps parmi nous.

Gardons-nous d'oublier, Messieurs, dans cet aperçu bien incomplet, celui de nos collègues dont les ouvrages sont entre les mains de tout le monde.

Auteur fécond, chaque année apporte son tribut,

Déposé aux pieds de Phèdre, La Fontaine et Florian, il est accueilli par eux avec une douce bienveillance. Le public, ce maître si difficile à contenter, tend une main amie à l'auteur ingénieux qui nous rappelle quelquefois le bonhomme inimitable.

Une voix plus habile que la mienne vous a déjà dit le mérite de l'auteur du second volume des *Contes et fables* récemment publié. La lecture de quelques-unes de ses fables, qui terminera notre séance, vaudra mieux que mon faible éloge.

L'auteur me permettra de lui faire à mon tour un petit conte :

Une jeune fille, récemment sortie du pensionnat du sacré Cœur, parcourait avec une avide curiosité le volume des *Contes et fables* qu'elle avait trouvé sur la toilette de sa maman.... Que lisez-vous là, ma fille ? lui demanda sa mère. — Ce joli livre que vous lisiez hier soir avec papa.—Lisez les fables, ma fille , mais ne lisez pas les contes.—C'est par eux que j'ai commencé, maman.—Tant pis, ma fille.

MORALE.

Les mamans ne devraient peut-être jamais lire les livres dont elles défendent la lecture à leur fille. Elles devraient surtout ne jamais les oublier sur le chevet du lit, ou sur la cheminée du salon.

Nous sommes loin , Messieurs, d'avoir épuisé la liste de nos compatriotes membres de la Société qui se sont distingués dans la carrière des lettres ou des arts. Nous n'avons voulu que dire un mot *d'actualité*. Autrement la tâche eût dépassé nos forces : c'est tou-

tefois une dette qu'il serait bien juste et bien doux de payer. Qu'un autre l'entreprenne, je le seconderai de mon mieux ; je me mets à sa disposition tout entière : je connais mon insuffisance.—Tous les statuaires n'avaient pas le droit de faire le buste d'Alexandre.

Après ce discours, qui a été vivement applaudi, on a donné lecture d'un mémoire par M. Gaspard, sur l'ivraie, dans lequel il réfute une erreur qui pourrait avoir de graves conséquences, l'innocuité de cette plante, contrairement à l'opinion de M. Demerson. (*Voyez page* 65, *Travaux de la Société*, 1842.) Voici le texte de cet intéressant mémoire de l'auteur de l'Histoire de Gigny.

« Faut-il considérer l'ivraie comme innocente, comme incapable de nuire, lorsqu'elle entre dans la composition du pain ? Serait-ce donc à tort que cette plante aurait reçu les noms d'*ivraie* et d'*herbe d'ivrogne*, à cause de ses propriétés enivrantes ? Serait-ce sans raison que le Rédempteur du genre humain aurait comparé les justes au bon grain et les méchants à la zizanie (1) ? Serait-ce sans raison que, dans l'antiquité, on aurait dit proverbialement *vivre d'ivraie*, pour dire : avoir la vue trouble, n'y voir pas clair (2) ? Serait-ce par erreur qu'*Aristote* aurait avancé, il y a vingt-deux siècles, qu'elle fait dormir, comme le pavot, la mandragore et le vin (3) ? Serait-ce sans fondement que le successeur

(1) S. *Mathieu*. Evang. XIII. 38.

(2) S. Mirum est lolio victitare te, tam vili tritico. P. Quid jam ? S. Quia luscitiosus ..... *Plaut*. Mil. glor. II. 3.

(3) Gravedinem capitis et somnum faciunt papaver, mandragora, lolium et vinum. *De somno et vigil. cap.* 3.

de ce grand homme, *Théophraste*, aurait dit qu'elle cause de la pesanteur et de la douleur à la tête (1). *Virgile*, si heureux, ou plutôt si habile dans le choix des épithètes, se serait-il trompé en lui donnant celle de *sinistre* ou de *funeste* (2) ? *Ovide* lui aurait-il reproché mal à propos de porter atteinte à la vue (3) ? *Pline* (4), *Plutarque* (5), *Galien* (6), et l'un des auteurs des *Geoponiques* grecques (7), auraient-ils rapporté des faits mal observés en disant que, mêlée au pain de froment, elle cause des douleurs de tête, des vertiges, du trouble dans les yeux, chez ceux qui en font usage ? En serait-il de même des auteurs modernes qui, comme *L. Fuschs*, *A. Mathiole*, *Ol. de Serres*, *J. Baukin*, et tant d'autres botanistes, médecins ou agro-

(1) Melampyrum est innocens, nec, sicut lolium grave et caput tentans. *Hist. plantar.* VIII. *c.* 5.

(2) . ... Interque nitentia culta
Infelix lolium et steriles dominantur avenæ. *Georg.* I. 153. 154.

(3) Et careant loliis oculos vitiantibus agri. *Fast.* I. 691.

(4) Æræ granum.... Cum est in pane, celerrime vertigines facit ; aiuntque in Asia et Græcia balneatores, cum velint turbam pellere, carbonibus id semen injicere. *Hist. nat.* XVIII. *c.* 17.

(5) Les fumées de la graine d'ivraye jettées dedans le fourneau des estuves.... apportent des pesanteurs et douleurs de teste, et des esblouissements à ceux qui se lavent et estuvent. *Des propos de table, liv.* III. *quest.* 10. (Trad. d'Amyot.)

(6) Cum anni constitutio aliquando prava fuisset, lolium affatim tritico innasci contigit, quod cum neque agricolæ accomodatis ad eam rem cribris exacte purgassent, neque pistores, quod paucus esset tritici proventus, statim quidem multis caput dolere cœpit, *etc. Facult. alim. lib.* I. *c.* 37.

(7) Zizanion lolium et Græcis æra appellatum, corrumpit frumentum; panibus autem admixtum tenebras vescentium oculis obducit. *Paxamus* in *Geoponicis, lib.* II. *c.* 41.

nomes plus rapprochés de notre temps, ont signalé les effets narcotiques et vénéneux de l'ivraie mélangée au pain ou à la bierre? Enfin, le prince des naturalistes, le célèbre *Linnée*, aurait-il donné à tort le nom spécifique d'enivrante (*temulentum*) à cette espèce de graminée, comme auparavant *J. Bauhin* lui avait donné celle de céphalalgique (*caput tentans*)?

Un des membres les plus instruits de la Société d'Emulation l'a pensé ainsi dans un mémoire inséré au recueil des travaux de l'année dernière. Il a cru avoir détruit un préjugé, avoir réhabilité une plante innocente et l'avoir replacée parmi les dons de Cérés. Il a en conséquence proclamé hautement cette réhabilitation, comme ami de ses semblables, dit-il, et de la vérité, en plaçant la lumière sur le candélabre, au lieu de la cacher sous le boisseau.

Et moi aussi, je suis ami de mes semblables et de la vérité; et c'est pour rendre hommage à celle-ci, comme pour sortir ceux-là d'une fausse sécurité, que je viens au contraire proclamer les qualités vénéneuses de l'ivraie.

Il y a 31 ans que, comme le savant confrère, j'ai eu la curiosité de m'assurer de ces qualités et de vérifier si cette plante méritait les reproches qu'on lui adressait, et si, sous ce rapport, elle formait une exception dans l'utile et nombreuse famille des graminées. Je me livrai donc aux mêmes expériences qu'il a faites et à un grand nombre d'autres, en me servant de belle ivraie récoltée, à Gigny, dans la saine et riante vallée de Suran, et non dans un sol insalubre et marécageux. Ces expériences ont été publiées dans une dissertation qu'un estimable

Jurassien, trop tôt enlevé à ses amis, le docteur J.-B. Clabaud, présenta et soutint, le 11 juin 1813, devant la faculté de médecine de Paris. C'est de cette dissertation, peu connue de la plupart des lecteurs, que je vais extraire quelques-uns des faits qui me sont propres.

Première série.

1. Un petit cochon a été nourri uniquement, pendant deux jours, sans mal apparent, d'ivraie en grain qu'il mangea assez bien. Mais il témoigna de la répugnance quand on lui offrit ensuite du son, puis de la farine de cette denrée délayée dans l'eau. Il n'en mangea que très peu en fouillant au fond du vase avec son groin.

2. Deux génisses ont mangé pendant trois jours consécutifs de la paille d'ivraie, mais avec moins d'appétit que celle de froment, même très vieille. Elles ont mangé ensuite, pendant deux autres jours, des grains écrasés, du son et de la farine de cette même graminée, également avec peu de plaisir. Mais elles n'ont éprouvé, à l'occasion de ces divers aliments, aucun symptôme d'ivresse, de somnolence ou de maladie.

3. Une brebis a aussi mangé, sans aucun dérangement, pendant quatre jours, de l'ivraie en grain, en son et en farine. Or, elle appétait peu cet aliment et le renonçait de temps en temps, pour y revenir. Elle montra à la fin une répugnance complète à son égard, tout en conservant de l'appétit pour les autres substances nutritives qui lui étaient offertes.

4. Des souris, renfermées dans une cage de fer, ont été nourries uniquement, pendant plusieurs jours consécutifs, de grains d'ivraie, sans en éprouver aucun malaise

et sans rien perdre de leur vivacité. Elles me rappelaient le rat des champs qui, dans la fable du poète Horace, mangeait aussi de l'ivraie, pour laisser par honneur au rat de ville, qu'il avait invité à dîner, d'autres mets plus recherchés :

Cum pater ipse domus palea porrectus in horna,
Esset ador loliumque, dapis meliora relinquens.

Lib. II. Sat. 6.

5. Des poulets et des canards ont été alimentés uniquement, pendant plus de quinze jours, d'ivraie en grain ou en pâte, sans aucun symptôme de narcotisme, de somnolence ou de maladie. Mais ce régime les a extrêmement amaigris, au lieu de les engraisser.

6. Des petits poissons, mis dans un vase plein de macération de farine d'ivraie, n'ont paru en souffrir aucunement et n'y ont péri que fort tard, lorsque ceux placés dans un vase semblable d'eau ordinaire périssaient aussi.

7. Enhardi par ces expériences, je n'ai pas craint d'avaler à jeûn 32 grammes de farine d'ivraie délayée et macérée dans de l'eau, et il ne m'en est résulté qu'un très léger mal de tête et quelques sentiments de lassitude, sans ivresse ni autre malaise.

8. J'ai mangé aussi à jeûn 50 grammes de pain d'ivraie azyme ou non fermenté, sans en éprouver autre chose qu'une très légère céphalalgie momentanée.

Voilà donc une série d'expériences qui établissent assez l'innocuité de la graine dont il s'agit et qui concordent parfaitement avec celles de l'érudit confrère lui-même. La série suivante nous montrera ses qualités nuisibles.

Deuxième série.

1. Le petit cochon dont il a été parlé, et qui avait été nourri sans accident, pendant plusieurs jours, d'ivraie en grain, en farine et en son, a présenté quelques légers symptômes d'ivresse et notamment une démarche un peu chancelante, lorsqu'on lui a fait manger du pain fermenté de cette denrée.

2. Plusieurs chiens ayant aussi mangé de ce pain, sont tombés dans un état d'inertie et de malaise, accompagné d'un tremblement général, d'une soif vive, de quelques cris plaintifs, de petits mouvements convulsifs, de démarche mal assurée, etc... Quelques-uns se passaient aussi fréquemment la patte sur les yeux et le front. Mais au reste, ces chiens ont recouvré la santé au bout de quelques heures.

3. La brebis qui avait usé sans inconvénient, pendant quatre jours, d'ivraie en grain ou en farine, ayant mangé un demi-kilogramme de pain fermenté, but extraordinairement au bout d'une heure, brouta à peine en arrivant au pâturage, puis tomba dans un état décidé d'ivresse, devint chancelante et prête à choir à chaque instant, cessa de voir pour se conduire, fut ramenée ou rapportée avec peine à l'écurie et refusa de manger tout le jour. Le lendemain, l'ivresse n'était pas encore tout-à-fait dissipée, et le retour de la santé n'eut lieu que le surlendemain.

4. Des petits poissons mis dans une macération ou décoction aérée de pain d'ivraie, y éprouvèrent d'abord de l'agitation, puis une ivresse réelle. Ils tournoyaient, nageaient sur le côté ou sur le dos, et périssaient si on

ne les changeait pas d'eau. Ces résultats furent encore plus funestes pour ceux mis dans une macération fermentée de farine, et surtout dans de l'eau distillée et aérée de grains préparés comme le malt de la bierre.

5. J'aurais pu me contenter de ces expériences sur les animaux, et les croire suffisantes pour établir les qualités nuisibles du pain fermenté d'ivraie ; mais j'ai voulu les apprécier encore mieux, à mes propres périls. En conséquence, le 20 août 1812, j'en ai mangé, le matin à jeûn, environ 50 grammes, sans en rien ressentir d'insolite pendant une heure. Mais ensuite, trouble de la vue ; diplopie ; paupières appesanties ; tête douloureuse ; démarche mal assurée, puis chancelante ; ..... plus tard, divers symptômes nerveux, céphalalgie, soubresauts, mouvements spasmodiques, somnolence, rêves pénibles, ivresse décidée. Après plus d'une heure de mauvais sommeil, vomissement aidé par l'eau tiède, avec évacuation de pain peu altéré par la digestion. Un nouveau sommeil de près de trois heures fut suivi d'un rétablissement à peu près complet, à l'exception d'un peu de dégoût, de malaise et de céphalalgie.

6. Bien certain alors des propriétés vénéneuses du pain de *Lliu* ou de *leu*, comme on dit vulgairement dans les deux Bourgognes, je voulus encore m'assurer dans quelle proportion cette graine commençait à nuire, par son mélange avec le froment. A cet effet, le 28 octobre 1812, je déjeûnai avec 64 grammes de pain confectionné avec un cinquième de farine d'ivraie et quatre cinquièmes de farine de froment ; mais je n'en éprouvai rien de fâcheux, à l'exception d'un très léger mal de tête pen-

dant la digestion. Au contraire, du pain contenant le quart d'ivraie, mangé le lendemain à la dose de 95 grammes, me plaça au bout d'une heure. dans un commencement d'ivresse signalé par une tendance à l'assoupissement, une démarche peu assurée, de la céphalalgie, du trouble de la vue, une inaptitude aux travaux de l'esprit, des lassitudes générales, le tremblement des membres, et autres symptômes qui ne cessèrent qu'après cinq à six heures.

Il résulte donc bien certainement des nombreuses expériences qui viennent d'être rapportées et de plusieurs autres que j'ai omises, pour abréger :

1.° Que l'ivraie est une plante vénéneuse et narcotique, comme son nom l'indique, et comme elle en a la réputation depuis un temps immémorial ;

2.° Que ses qualités malfaisantes ne se développent que par la fermentation panaire ou vineuse, et que ses préparations non fermentées sont à peu près innocentes.

3.° Qu'elle ne commence à devenir nuisible par son mélange dans le blé que lorsqu'elle y entre dans la proportion d'un quart ;

4.° Que si le savant confrère ne s'était pas arrêté au milieu de la voie expérimentale, il serait arrivé au même but que moi ;

5.° Qu'enfin on doit recommander avec zèle aux cultivateurs de suivre exactement le précepte de Jésus-Christ, notre divin maître, c'est-à-dire, de séparer l'ivraie du bon grain et de la jeter au feu.

En vain, dira-t-on avec le vulgaire que *Lliu est le frère du blé ;* en vain, les botanistes proclameront-ils que la famille des gràminées n'est composée que d

plantes utiles et innocentes ; tous les doutes, tous les raisonnements doivent céder devant l'expérience des siècles qui a flétri avec raison l'ivraie, comme un mauvais membre de cette famille. Il ne serait pas si difficile, d'ailleurs, d'y trouver d'autres exceptions, si on le voulait. On pourrait rappeler que l'avoine excite et même enivre les chevaux ; que les poules refusent de manger le seigle, ainsi que le maïs rouge ou brun ; que le son de la plupart des graminées est laxatif ; que les racines de certain brôme sont purgatives, comme le nom spécifique l'indique ; que les étamines ou anthères de seigle purgent aussi assez fortement ; que le *Saccharum fatuum* enivre le poisson ; que le seigle est sujet à l'ergot, dégénération vénéneuse de son grain due principalement à un excès de carbone ; que l'eau-de-vie de cette céréale est plus dangereuse que celle du vin et des autres grains ; etc.., etc...

D'un autre côté, il est certain que la nature a pris pour devise la variété ; qu'il n'y existe point de familles végétales, mais seulement des genres ou des espèces, ou même simplement des individus ; que ces familles n'existent que dans les livres des botanistes ; que le plus célèbre de ces derniers, l'immortel Linnée, n'a pu classer les végétaux en familles, malgré les immenses ressources de son génie ; que ceux qui ont essayé de le faire après lui ont été conduits à réunir des plantes très disparates dans la même famille, à placer, par exemple, le tabac à côté de la pomme de terre, la ciguë près du céleri, le gui avec le chèvrefeuille, la rougette proche de la pédiculaire, l'ivraie au voisinage du froment, etc....

Mais je reviens à l'objet du présent mémoire, et je le terminerai en rapportant une expérience qui prouve que deux espèces du même genre de plante ne jouissent souvent des mêmes propriétés qu'à des degrés très différents. J'ai préparé avec soin, il y a quelques mois, un petit pain fermenté de 50 grammes, avec de la farine d'ivraie vivace ou ray-gras (*Lolium perenne* L), dont la graine avait été bien conservée en bouteilles closes, pendant 18 ans. Or, ayant mangé à jeûn ce petit pain noir, amer et très désagréable, je n'ai point éprouvé d'accidents comparables à ceux que m'avait causés le pain d'ivraie vulgaire. Je n'en ai ressenti qu'une légère céphalalgie, quelque embrouillement de la vue nuisible pour lire, moins de sûreté à la main en écrivant, et de vagues lassitudes dans les membres, symptômes bien réels, mais légers, qui ont entièrement disparu au bout de trois heures. Ainsi, cette espèce d'ivraie ne s'est trouvée ni tout-à-fait innocente, ni sérieusement nuisible ; mais il est possible que ses propriétés vénéneuses eussent été plus prononcées, si la graine n'avait pas été si vieille.

J'ajouterai encore, en finissant, d'après mes propres expériences : 1.° Que l'ivraie perd sa propriété de germer et n'est plus bonne à semer au bout de quatre ans; 2.° Qu'elle est sujette à l'ergot, mais qu'elle ne contracte ni l'avortement, ni la carie, ni le charbon du froment par contagion ; 3.° Qu'elle est annuelle, mais encore plus hyvernale que le blé, puisqu'elle ne parcourt complètement et régulièrement les périodes de sa végétation, qu'autant qu'on la sème avant le mois de décembre, sinon cette végétation est plus ou moins renvoyée à l'année suivante. »

M. Ducret a lu ensuite une esquisse de mœurs dans laquelle il a fait voir, avec autant d'esprit que de gaîté, les inconvénients du tabac à fumer si généralement répandu. Les fumeurs ont reconnu la vérité des principes de notre sage philosophe ; ils n'en continueront pas moins à augmenter la recette du budget: *video meliora proboque deteriora sequor*. M. Ducret s'exprime en ces termes :

« Nous ne venons point, à l'exemple des détracteurs du temps présent, faire ici le procès à la génération qui se presse sur nos pas. Elle nous est trop chère, pour que nous puissions garder contre elle la moindre rancune, ou le plus léger sentiment d'humeur. Nous nous contenterons de dire à nos enfants : chaque âge, chaque génération a ses vertus et ses vices, ses manies et ses ridicules ; entre vous et nous il n'y a que le plus ou le moins. Cependant, si, étant nés et élevés dans des circonstances plus favorables au développement des facultés intellectuelles et morales, vous ne valez pas mieux que nous, prenez garde que nos petits-enfants, faisant la part des temps et des circonstances, ne vous reprochent à leur tour une dégénérescence qui serait d'un bien funeste présage, pour vous et votre postérité. Si nos enfants ne craignent pas de nous donner l'appréhension du mal, il faudra bien nous résigner à leur en laisser les conséquences.

A combien de fashionables il nous serait permis d'adresser ce vers de Lacretelle :

Donnez-moi vos vingt ans si vous n'en faites rien.

Ducis disait, à l'époque la plus désastreuse de la révolution (cette époque si féconde en grands crimes et

en grandes vertus), que la tragédie courait les rues. Plus tard on a pu dire que la gloire courait le monde par tous les chemins. Aujourd'hui l'ambition lui a succédé, mais quelle différence dans les moyens employés pour arriver au but! Mais, si une noble ambition s'est emparée d'une partie de notre jeune France; si on la voit animée d'une brillante ardeur, marcher de succès en succès dans la carrière des sciences et des arts, et réaliser les plus étonnants prodiges, que devient l'autre partie de la jeunesse, moins favorisée par les dons du génie, ou découragée par les dégoûts, par les obstacles presque insurmontables apportés par la concurrence, l'intrigue et la faveur, à leur admission dans les emplois publics ou lucratifs? Pour se consoler de la perte de ses illusions et du désappointement de tant d'espérances si exagérées, si trompeuses, elle se jette à corps perdu dans les jouissances matérielles, vers lesquelles les entraînent leur âge, l'exemple et les usages tolérés ou reçus. Pressée de jouir de la vie, elle gaspille, use, détruit sa santé comme sa fortune. Dans son impatience et son aveuglement, elle prend pour de vaines illusions, pour un égarement de la sensibilité, les joies de la famille, les plaisirs purs et durables du cœur et de l'intelligence. Nous la voulons courte et bonne, dit-elle en parlant de la vie, et cette vie n'est qu'un fatiguant cauchemar, qu'un instant d'ivresse suivi de la prostration, et souvent aussi de l'anéantissement de toutes les forces physiques et intellectuelles. Et quels sont les goûts et les jouissances de cette jeunesse du dix-neuvième siècle, orgueilleuse d'appartenir à la nation la plus civilisée de l'Europe, et qui fut toujours et partout un modèle pour le ton des convenances et la délicatesse du goût?

Pourquoi rougirais-je de désigner ici des goûts et des jouissances, objets d'une prédilection aveugle et passionnée? Eh bien ! aux risques de blesser la farouche susceptibilité de nos *lions* et de nos *lionnes* de province, aux risques d'affecter le genre nerveux et irritable de nos françaises habituées aux recherches et aux délicatesses de l'ancien luxe et de la propreté de nos ancêtres, je dirai donc qu'il s'agit particulièrement de l'usage du tabac à fumer avec ses accompagnements ordinaires, la bière, les liqueurs alcooliques, les jeux de cartes, sans parler des autres *parties de plaisir*, effet d'une sorte de surexcitation cérébrale ou bachique, combinée avec un autre genre de surexcitation, causée par les conversations favorites des fumeurs et des buveurs.

Nos places, nos rues sont couvertes de fumeurs. Nos cafés, nos cabarets, nos tabagies, quelque vastes, quelque nombreux qu'ils soient, ne peuvent abriter qu'une partie des amateurs de cigares, de pipes. Les bouffées du tabac, qui nous accueillent dans l'intérieur et à la sortie de nos habitations, nous poursuivent dans nos carrefours, dans nos promenades, et jusqu'à la porte de nos spectacles et de nos églises. Le marchand fume à la porte de sa boutique, l'industriel et l'ouvrier fument dans leurs ateliers. Les locataires du premier et du second fument à leurs fenêtres, ceux du troisième et du quatrième, et des étages supérieurs, fument à leur bureau, devant leur feu, voire même dans leur lit. Les mariniers, les décrotteurs du coin, les ouvriers chargés des détails les plus *prosaïques* de la propreté de nos maisons, fument presque sans cesse et partout. Lorsqu'ils ont la pipe à la bouche, on peut juger à

leur physionomie, à leurs regards, à leur attitude, du parfait contentement qu'ils éprouvent. Ils semblent fiers de voir ce qu'ils appellent le beau monde, payer tribut à leurs usages, adopter leurs goûts, partager leur passe-temps et devenir leurs imitateurs. Ils ont l'air d'applaudir à cet indice de rapprochement entre les riches et les pauvres, entre les électeurs, les éligibles et les prolétaires.

Chose inouïe! il n'y a pas jusqu'aux dames, qui se trouvaient mal lorsque leur odorat était frappé par les émanations d'un flacon d'huile de rose, qui aujourd'hui semblent faire leurs délices d'aspirer les vapeurs du tabac au milieu de l'atmosphère d'un salon de fumeurs. Nous avons même vu, races futures le croirez-vous? de *jeunes lionnes*, ornement de nos salons, éprises des charmes de la cigarette, présenter leur bouche rose et fraîche à des fumeurs adolescents, pour rallumer le feu éteint de leur pipe ou de leur cigare.

Il serait piquant de voir quelques-unes de nos petites maîtresses du jour, qui ne rappellent jamais, sans en rire, l'usage où étaient leurs aïeules, de porter des mouches pour faire ressortir la blancheur du teint ou dissimuler une ride, chercher à venger la nation des fumeurs de l'insolent dédain de leurs antagonistes, en affectant de se faire peindre, elles et leurs jolis enfants, la pipe ou le cigare à la bouche... Oh! combien seraient précieux, pour les générations futures, des tableaux de famille où tous les personnages, petits et grands, seraient représentés décorés de pareils attributs!

Maintenant, envisageons les choses sous un point de vue sérieux, et qui convient mieux au sujet que le ton de la plaisanterie.

Un certain nombre de jeunes gens, se trouvant, par le temps qui court, déplacés dans la société des femmes, l'abandonnent pour se réfugier dans la salle des fumeurs, ou dans la tabagie voisine, afin de mieux jouir, disent-ils, des charmes de l'indépendance et du sans-façon. C'est ainsi que l'on voit se rétrécir chaque jour davantage, et disparaître ces cercles de femmes, aimables, spirituelles, habituées à régler le ton des conversations, et à leur donnerces formes exquises qui ont rendu les sociétés françaises des modèles de goût, de décence et d'urbanité.

Ne serait-il pas à désirer que nos aimables françaises, dans l'intérêt de l'avenir, prissent à cœur et cherchassent à réaliser le triomphe de nos anciens usages sur des manies si étrangères à l'élégance et à l'urbanité de notre nation. Pourquoi, douées, comme elles le sont, de cette force de raison, de volonté et d'éloquence qui rendit leurs ancêtres les arbitres des Romains et des Gaulois, ne l'emploient-elles pas à faire disparaître les dangers qui menacent leur avenir, par la perte de la puissante influence qu'elles n'ont cessé d'exercer dans la société, les familles, ainsi que dans nos différents gouvernements? Qu'elles se hâtent donc de former une ligue offensive et défensive contre cette invasion de transfuges de nos salons, qui osent venir répandre le trouble, la désertion et l'asphyxie dans l'empire des grâces et de la beauté. Que la première loi qui émanera de cet auguste aréopage interdise l'entrée des salons et des boudoirs aux profanateurs qui ne craindraient pas de venir substituer, aux parfums de la rose et du jasmin, les miasmes nauséabonds de la nicotiane.

Arrière, ces échappés des tabagies qui viennent communiquer aux élégantes draperies de nos salons et aux précieux vêtements de la beauté, l'odeur de la pipe, dont la personne et les habits des fumeurs sont imprégnés! Oh! comme ils se hâteraient de repousser avec mépris ces habitudes de *bivouacs*, s'ils avaient présent, aussi bien que nous, le douloureux souvenir des hordes de fumeurs Scandinaves, étalant en 1815, dans nos Champs-Elysées, leur insolence, leur malpropreté... et enveloppant dans leur fétide atmosphère les jolies Parisiennes qui osaient s'aventurer au-delà de l'enceinte des Tuileries, et ont dû prendre en aversion les fumeurs Baschkirs et d'autres encore. (1)

Qu'il nous soit permis d'aborder quelques considérations dont l'à-propos ne saurait être contesté. Les habitudes ignobles, si funestes à la santé, auxquelles se livrent avec une sorte de fureur une partie de nos jeunes gens, même parmi ceux qui fréquentent nos écoles, et qui les confondent avec la lie de la classe infime de la société ; ces ignobles habitudes, disons-nous, tendent à isoler les deux sexes, à les disposer à se créer des passe-temps égoïstes, dangereux pour les mœurs comme pour l'état de notre sociabilité. Nous dirons plus, elles menacent de dénaturer le caractère national, de remplacer cette gaîté française si aimable, si expansive,

(1) Quelques hordes tartares ont adopté une manière de fumer, qui est de nature à exciter le sourire de bien des fumeurs, et à faire l'envie de beaucoup d'autres. Ces tartares font un creux dans la terre, le remplissent de feuillés de tabac, puis ils se couchent à plat-ventre autour de cette *pipe-monstre*, et en aspirent la valeur au moyen d'un chalumeau que chacun d'eux transmet à un nouvel arrivant.

si bienveillante, par le flegme germanique, par la gravité morose des Orientaux, par la taciturnité des spéculateurs anglais, et quelquefois même par le *spleen*.

D'où viennent ces hommes déguenillés, aux joues creuses, au teint livide, cadavéreux, suivis de quelques enfants, comme eux revêtus des insignes de la misère et de la souffrance? Ce sont de malheureux ouvriers qui s'échappent de l'atelier, pour courir chez le débitant de tabac et d'eau-de-vie, sans penser à la provision de pain nécessaire au dîner de la famille. Ils se garderont bien, en passant devant une église, d'y aller entendre la parole divine qui leur apprendrait les moyens de supporter leurs maux et de s'en préserver. Et qu'iraient-ils faire dans nos temples? Il n'est point permis de fumer. Cependant ils doivent éviter de s'en plaindre, car c'est bien assez que, par une sage tolérance due aux progrès des lumières, on ait laissé tomber en désuétude la défense faite par le pape Urbain VIII, aux simples priseurs, d'user de tabac dans les églises, sous peine d'excommunication. Convenons aussi que les despotes Musulmans, Moscovites, Persans, ont poussé trop loin la sévérité (1), en défendant à leurs sujets l'usage du tabac, sous peine de la vie ou d'avoir le nez coupé. Il y avait un horrible abus de pouvoir à mutiler ainsi de pauvres *priseurs*, afin de leur ôter jusqu'à la possibilité d'une coupable désobéissance. *Certes, voilà bien du bruit pour une prise de tabac.*

Nous laissons aux hommes de l'art le soin de prouver

(1) Citation empruntée de la note de la jolie fable: *la Sauge, le Tabac et le Quinquina*, dans le second recueil de notre La Fontaine Jurassien.

les graves inconvénients de l'abus du tabac à fumer, sur les organes du cerveau, de la digestion, et sur la santé en général. Nous avons connu plusieurs jeunes gens nés avec le tempérament le plus robuste, chez lesquels l'abus de l'usage du tabac a développé de dangereuses affections, et qui ont succombé, après plusieurs années d'épuisement, de langueur et de souffrance. Nous n'en finirions pas, si nous voulions parler d'autres funestes inconvénients de l'abus du tabac, tels que les nombreux sinistres causés par l'imprudence des fumeurs de toute condition, de tout âge, éveillés ou assoupis, promenant la pipe et l'incendie jusque dans nos voitures publiques. Que nos compatriotes Jurassiens se gardent bien d'oublier que l'affreux incendie qui dévora l'industrieuse ville de Saint-Claude fut l'œuvre, dit-on, d'un malheureux fumeur, ivre ou endormi.

Nous ne mentionnerons ici que pour mémoire les graves désordres qui résultent pour les individus, pour les familles et la société, de l'abus dont il s'agit, en ajoutant aux besoins et aux vices de la classe la plus pauvre et la plus nombreuse. Nous terminerons cet article par un axiôme malheureusement trop souvent susceptible d'application : c'est que tout ce qui éloigne les classes laborieuses des travaux, soit manuels, soit intellectuels, est une cause de démoralisation, de misère et d'abrutissement. »

On ne saurait trop déplorer les malheurs publics qui affligent les peuples et les obligent de s'expatrier. En 1638, dans un temps où la guerre, la famine et la peste ravageaient le comté de Bourgogne et forçaient

un grand nombre de familles à chercher, hors des limites de cette malheureuse province, la sécurité qu'elles ne trouvaient plus au dedans, il y eut une certaine émigration franc-comtoise qui a été l'objet des études et des recherches de notre savant confrère M. Désiré Monnier. Il avait lu, dans la *Bourgogne délivrée* de Girardot de Beauchemin, que dans cette année de déplorable mémoire, où les paysans, retirés dans les villes, y étaient entassés et sans ouvrage, le grain se vendait au plus haut prix; on vivait d'herbages et d'animaux immondes. Les hommes hâves, mourant de faim, mangeaient au besoin de la chair humaine; les soldats tués au combat étaient encore utiles dans cette extrême nécessité: la mort se présentait sous toutes les formes. De grandes émigrations eurent lieu. Une paroisse tout entière, guidée par son dévoué pasteur, avait émigré jusqu'à Rome, s'était jetée aux pieds du pape Innocent X, comme entre les bras du père commun des fidèles, et avait obtenu de sa munificence asile et protection. Mais on ignorait quelle était cette paroisse transfuge, et le nom de ce vénérable curé était également inconnu. M. Monnier, dans un voyage qu'il vient de faire en Italie, est parvenu à découvrir ces noms. Dans une lettre qu'il a écrite à M. Weiss, bibliothécaire de la ville de Besançon, et dont il a donné lecture dans la séance publique du 30 décembre, il rend compte de cette découverte obtenue le jour même de sa présentation au souverain pontife, et il en attribue le mérite à Sa Sainteté, Grégoire XVI lui-même, qui a daigné le mettre sur la voie, et lui a procuré les renseignements qu'il cherchait sans sortir du Quirinal.. Avant de quitter le

palais pontifical, notre recommandable Jurassien savait que la paroisse émigrée était Mont-sur-Monnet, et que le fondateur de l'hospice de Saint-Claude des Bourguignons à Rome, en faveur des dix hameaux dont se composait cette paroisse, se nommait François-Henri. M. Monnier se propose de publier quelques lettres sur son voyage d'Italie et d'y comprendre celle qui est relative à cette émigration jurassienne, et c'est pour cela que nous nous bornons ici à cette simple analyse.

M. le secrétaire a lu la première partie d'un mémoire de M. Poirier, notre confrère, ayant pour titre : Coup-d'œil général sur l'art de la fabrication du papier en France et en particulier dans le Jura.

« L'art de fabriquer le papier, importé en France vers la fin du 13.e siècle, est resté jusqu'à la fin du 18.e sans rien ajouter aux procédés de fabrication que nous avaient transmis les Hollandais.

Un des actes les plus violents de notre grande révolution devait créer une ère toute nouvelle pour deux branches importantes de notre industrie : c'est à la création des assignats que l'art de l'imprimerie doit le caractère stéréotype, et la fabrication du papier, le commencement des nombreux perfectionnements qu'elle a acquis jusqu'à ce jour.

Oublions donc un peu des malheurs passés, en faveur des bienfaits que ces deux arts réunis répandent aujourd'hui jusque dans la plus humble chaumière.

Tous les arts, en général, recueillirent leur part du tribut immense que leur ont payé les savants, lorsque l'Europe, coalisée contre la France, menaçait de l'en-

vahir et d'anéantir ses manufactures en les privant des matières premières exotiques qui leur étaient indispensables.

Les manufactures de papier n'avaient pas à redouter cette pénurie de matières premières, mais elles se trouvaient menacées dans leur existence par la privation des bras que leur enlevait la défense du pays et par la coalition des ouvriers.

A cette époque, maîtres et ouvriers papetiers se trouvaient sous le régime des maîtrises et des corporations, et malgré que l'assemblée nationale eût aboli les unes et les autres, comme funestes aux progrès de l'industrie, la loi fut impuissante contre la corporation des ouvriers papetiers.

En effet, cette corporation formait une population nomade qui ne tenait au sol ni par les liens de famille, ni par les liens de propriété, et s'était néanmoins constituée en corps assez compacte pour qu'il ait pu s'arroger le privilége exclusif de la manutention du papier.

Dans une telle position, le maître papetier ne pouvait prendre ses ouvriers ou apprentis ailleurs que dans la corporation. Celui qui enfreignait cette règle était frappé par l'interdiction de son établissement, jusqu'à ce qu'il s'y fût soumis et eût acquitté l'amende qui lui était infligée. De même que l'ouvrier, qui aurait accepté du travail dans une fabrique interdite, aurait été exclu de la corporation, s'il n'eût cessé d'y travailler dès qu'il était instruit de l'interdiction.

L'habileté manuelle, dans cette profession, ne pouvant s'acquérir que par un long exercice et en s'y ap-

pliquant dès le bas-âge, était une cause puissante de la force de la corporation des ouvriers, car un fabricant n'aurait pu s'affranchir des usages établis sans s'exposer à une ruine complète.

Avec de telles entraves, la pénurie du papier se fit bientôt sentir, et la création des assignats vint encore augmenter la détresse des fabricants, parce que les exigences des ouvriers croissaient en raison des besoins que l'on avait d'eux. C'est alors que l'on pouvait dire véritablement, que si un grain de poivre coûtait une goutte de sang à un nègre, une feuille de papier coûtait une larme à un fabricant.

Le gouvernement se vit dans la nécessité de faire rendre une loi qui réglât le salaire des ouvriers : cette loi produisit quelque bien, mais le plus souvent elle fut impuissante, et la corporation des ouvriers n'en conserva pas moins sa compacité, et le maître, ses tribulations, jusqu'à ce que le génie d'un ouvrier, d'un seul de ces ouvriers si jaloux de leurs prérogatives, vint en aide à la loi par l'invention de la machine à fabriquer le papier : mais il a fallu trente ans pour détruire le mal jusque dans sa racine !

Ce fut en 1798, que Robert, employé à la papeterie d'Essonne, près Paris, conçut l'idée d'une machine qui faisait le travail des trois ouvriers indispensables à la formation d'une feuille de papier. Il en prit un brevet le 17 janvier 1799.

Cette découverte, en temps si opportun, ne produisit pas cependant l'effet moral que l'on devait en attendre : elle fit craindre aux petits fabricants que leur industrie fût ruinée comme l'avait été celle des copistes après la

découverte de l'imprimerie. Ils avaient à redouter, en outre, la perte d'un matériel important, si la force de leurs usines et leurs moyens pécuniaires ne leur permettaient pas d'adopter les nouvelles machines.

Mais la destinée de cette machine ne devait pas s'accomplir d'une manière rapide, et bientôt diverses circonstances vinrent calmer les appréhensions des petits fabricants. L'inventeur n'exploita pas son brevet, il le vendit à deux fabricants associés qui se séparèrent presqu'immédiatement et plaidèrent pendant dix ans pour savoir auquel des deux appartiendrait le brevet.

Avant l'issue du procès, M. Léger-Didot, un des plaideurs, prit en Angleterre une patente pour exploiter cette machine, qui, très imparfaite à son origine, subit bientôt d'importants perfectionnements ; aussi, lorsqu'après le procès elle put être importée en France, elle reçut le nom de machine anglaise qu'elle conserve encore aujourd'hui.

Néanmoins, l'idée première de Robert resta inhérente aux machines anglaises, et la sienne a été le type de toutes celles qui ont été construites jusqu'à ce jour.

Avant l'invention de la machine, la fabrication du papier avait fixé l'attention des savants, et la création des assignats leur fournit l'occasion de faire entrer cet art dans la voie des perfectionnements.

Destinés à remplacer le numéraire, les assignats durent être faits sur un papier qui pût résister à l'usure de la circulation ; sa blancheur devait en faire ressortir l'impression, et, de plus, sa valeur vénale devait être aussi faible que possible. Dans l'état actuel de la fabrication, ces trois conditions étaient autant de problèmes

à résoudre, et ils le furent sur les indications de Chaptal et Darcet.

Berthollet venait de découvrir l'art de blanchir les tissus de chanvre, de lin et de coton, sans exposition sur le pré, en employant alternativement le lessivage et des immersions dans de l'eau convenablement saturée de chlore.

Ces différentes manipulations furent employées avec succès pour la préparation de la pâte de papier : le lessivage, remplaçant le pourrissage du chiffon, conservait plus de nerf au papier. Le blanchiment au chlore permit d'employer des matières à bas prix, inusitées jusqu'à ce moment, à la fabrication du papier blanc. Ainsi, l'on obtint solidité, blancheur et économie. Le but était atteint.

A dater de ce moment, l'art du papetier venait de passer dans le domaine des sciences chimiques, qui venaient elles-mêmes de s'asseoir sur des bases nouvelles et stables.

La physique et la mécanique vinrent également lui prêter leur appui et donner plus d'impulsion à ses perfectionnements ; suivons-en les progrès.

Par le procédé de fabrication usité alors, il fallait plusieurs semaines pour sécher et encoller le papier. La gelée, l'humidité, la sécheresse et toutes les brusques variations de la température étaient autant de causes pernicieuses au collage et à l'apprêt du papier. Rumfort, par sa théorie sur l'emploi du combustible et ses différentes applications du calorique, vint offrir un secours précieux à l'art du papetier en lui indiquant le moyen de se procurer artificiellement toutes les tem-

pératures nécessaires à ses opérations, et par cela même lui éviter des pertes et accélérer son travail.

Néanmoins, quoique ce procédé fût un progrès, il était trop dispendieux pour devenir usuel, et de plus il offrait des dangers d'incendie lorsque les appareils de chauffage n'étaient pas construits convenablement. Par ces motifs il n'y eut qu'un petit nombre de fabricants qui l'adoptèrent d'abord. Mais après l'invention des machines, ceux qui les employèrent ne purent se passer des séchoirs à air chaud, parce que les machines produisant beaucoup, il aurait fallu des étendoirs immenses pour sécher le papier à l'air libre.

Un nouveau traité de Rumfort, sur le chauffage à la vapeur, mit aussitôt sur la voie d'un procédé de séchage plus économique.

Les premières applications s'en firent en Angleterre et s'adaptèrent aux machines. Le procédé consistait à faire circuler le papier autour de cylindres en cuivre dans lesquels on introduisait un jet de vapeur ; par ce moyen le papier était séché très promptement. Mais tout ingénieux que fût ce procédé, il ne put être utilisé que pour les papiers non collés, parce que la chaleur immédiate détruisait la colle de gélatine et d'alun dont on enduisait le papier pour l'encoller et le rendre propre à l'écriture. Il fallait donc trouver un nouveau procédé de collage. Pendant long-temps cette difficulté n'a pu être vaincue, quoique M. Canson, fabricant à Annonay, fût parvenu à lever le premier obstacle.

Nous devons le dire ici, M. Canson, après avoir fait des efforts et des sacrifices inouïs pour secouer le joug des ouvriers, adopta, l'un des premiers, les nouvelles

machines et contribua puissamment à leurs perfectionnements et à ceux de l'art du papetier.

Frappé des avantages que présentait le séchoir à vapeur si l'on parvenait à éviter les inconvénients occasionnés par l'encollage, tous ses soins se tournèrent de ce côté et ses recherches eurent pour résultat de faire perdre l'adhérence du papier collé au cylindre sécheur, en introduisant dans la colle de gélatine une certaine quantité de savon fait avec la cire ; toutefois ce procédé n'était pas sans inconvénients, et en outre il n'était pas économique.

La société d'encouragement chargea MM. Darcet et Mérimée de s'occuper de recherches sur ce point essentiel ; et en 1815 ils en firent leur rapport à la société qui le fit insérer dans son Bulletin, en donna connaissance aux principaux fabricants français et proposa un prix de trois mille francs à celui qui parviendrait à introduire dans la pratique le procédé de collage en cuve indiqué dans le rapport de ses commissaires.

Les efforts de la société d'encouragement furent vains, car les fabricants qui étaient parvenus à coller en pâte les papiers de cuve et de machine ne voulurent pas faire connaître leur procédé.

A l'exposition de 1819 on vit figurer de ces papiers ; néanmoins ce ne fut qu'en 1826 que le secret fut dévoilé par M. Braconnot, chimiste de Nancy, qui fit connaître, dans un mémoire très remarquable, les résultats auxquels il avait été conduit par l'analyse d'une feuille de papier que le hasard avait mise entre ses mains.

Beaucoup de fabricants répétèrent sans succès le procédé indiqué par M. Braconnot parce qu'ils n'étaient

pas familiarisés avec ces sortes d'opérations ; d'autres, plus heureux, réussirent : de ce nombre se trouve M. Lespermont, fabricant à Fonteny, près Salins, qui a contribué puissamment à l'amélioration du procédé et à la propagation de son emploi.

A dater de cette découverte précieuse, l'avenir des machines à papier fut assuré.

Le temps consacré à ces diverses lectures a fait ajourner celle de trois mémoires de M. Demerson, l'un ayant pour titre : *Observations faites sur la constellation d'Orion ;* le second : *le Système du Monde, et notamment les étoiles multiples ;* et le troisième intitulé : *Géométrie de l'Agriculture.* Il s'est borné à improviser quelques faits étymologiques sur les termes employés en agriculture. Nous avons retenu ceux de brouette, *bi-rota*, qui a deux roues (1) ; d'aiguillon, *aculeus*, d'*acus*, aiguille, pointe ; *sta bou*, *sta bos*, que le bœuf s'arrête. *Hardi*, mot d'encouragement qui répond au *macte*, à l'*agedum* du latin, homophonie de l'italien *harri* ou *arri*, d'où le vieux mot *hardier, hardoyer*, presser, aiguillonner, d'*ardere*, *ardescere :* On *hardoyait* mult durement cils qui chevauchaient. (Ville-Hardoin.) Chèvre, *capra*, d'où *caprice*, la chèvre étant un animal très capricieux. Ouailles, *ovalia*, en patois bressan, *oeille*. Maltras, *malum stratum*. Blé, *bladum* ou *blattum*, emblaver : Bletterans, ville du Jura, terre à blé, de *bladum* et *terra*. La nomenclature agricole

(1) L'usage de la brouette à deux roues est fort ancien : c'est Pascal qui inventa celle à une seule roue dont nous nous servons aujourd'hui.

donne un seul nom à ce qui est particulier à certains peuples, et à ce qui n'a qu'une origine, tel que vin, iaün hébreu, *weine* anglais, *wein* allemand, *vinum* latin, οινος grec, *vino* italien, espagnol.

Cerise, français, *cerasum* latin, κερασος grec, *cèrigia* italien, *ceresa* espagnol, *kirsche* allemand, *cherry* anglais. M. Demerson prétend que chaque peuple a un nom différent pour les choses communes, et qui se trouvent partout. Exemple: eau, en latin *aqua*, hébreu *am*, grec υδωρ, français *eau*, *aigue*, allemand *wasser*, anglais *watter*, etc.

La séance publique a été terminée par la lecture des deux fables suivantes extraites du nouvel ouvrage de M. Perrin.

Le Toucan et l'Oison. (1)

Surpris par l'oiseleur, un fort jeune toucan
Fut mis dans une cage et franchit l'océan
Pour venir demeurer en France,
Où l'on fixa sa résidence,
Parmi d'autres oiseaux, dans une basse-cour.
Les habitants de ce nouveau séjour

(1) Le toucan, qu'on trouve au Pérou, au Brésil et à Cayenne, est remarquable par la beauté de son plumage qui offre une grande variété de couleurs; mais il est défiguré par un bec énorme qui est plus large que sa tête. Sa langue est encore plus extraordinaire que son bec. C'est une espèce de plume. « Les sauvages attribuent de grandes vertus à cette langue de plume, et ils l'emploient comme remède. » Le toucan se nourrit de poisson et mange aussi des grains, même du poivre. « Il s'apprivoise aisément, se familiarise avec les poules, vient quand on l'appelle et demeure volontiers dans une basse-cour; mais on ne peut l'élever dans les pays froids. »

N'étant point de sa connaissance,
Pour en apprendre et les mœurs et le nom,
A qui s'adressa-t-il ? il choisit un oison.
Celui-ci débuta par parler de lui-même.
« J'ai pris, dit-il, naissance ici ;
J'y suis estimé, chacun m'aime
Et me veut avoir pour ami.
Pourtant je m'y plais peu... » « Bon ! voudrez-vous me dire,
Interrompit le toucandeau,
Quel est le nom de ce puissant oiseau
Qui marche gravement... » — « Se rengorge et s'admire,
N'est-ce pas? répondit l'oison ;
En lui vous voyez un dindon.
Mais revenons à moi. Je veux que mon histoire
Vous soit connue, et plus tôt que plus tard.
Je vous disais..... » — « Pardon, j'aperçois à l'écart
Un animal qu'on pourrait croire,
D'après sa forme, être votre parent. »
— « C'est un canard. Dans le fait, il prétend
Que sa race et la mienne ont de l'analogie.
Vanité de bourgeois ! folle prétention !
Je vais, sur cette idée, et par occasion,
Vous dérouler ma généalogie. »
— « Oh ! je vous en dispense. A ce bel animal
Qui s'approche de nous, passons, je vous en prie.
J'aime sa noble allure et son air martial. »
— « C'est le coq, qui par goût et sans sujet guerroie.
Il craindrait néanmoins de provoquer une oie.
Tenez, je veux vous conter mes exploits. »
— « Non. Bien que je serais charmé de les connaître,
Laissons-les pour une autre fois.
Sous le hangar, Dieux ! que vois-je paraître ?
Serait-ce le phénix ? Quel magnifique oiseau !
Le ciel fit-il jamais rien d'aussi beau ! »
— « Ce n'est qu'un paon. » — « Charmante créature ! »
— « Ce chef-d'œuvre de la nature

N'a pas toujours à s'en louer ;
Il est noté pour sa bêtise.
Je m'amuse à le bafouer,
J'y suis vraiment comique. Il faut que je vous dise
Comment je divertis alors la basse-cour. »
— « Vous me le direz quelque jour.
Ah! voici deux oiseaux d'une plus faible taille :
Nommez-les-moi » — « Vrai fretin, valetaille,
L'un est la tourterelle et l'autre le pigeon.
De vous en informer je vous trouve trop bon.
Chacun d'eux en ce lieu, surtout la tourterelle,
Dans le nœud conjugal est réputé fidèle.
Mais ils sont bien encore au-dessous de l'oison,
Qui ne peut avec eux souffrir de parallèle,
D'abord pour la fidélité,
Puis pour mainte autre qualité.
Une aventure étrange, et qui m'est personnelle,
Vous convaincra de cette vérité.
Je dois vous la conter et sans vous en rien taire. »
« Maudit bavard ! cria l'étranger en colère,
Quoi donc ! il faut qu'à chaque question
Revienne forcément l'histoire d'un oison !
Va ! que Cerbère, un jour, me happe et me confonde,
S'il m'arrive jamais de causer avec toi !

Il est un bon moyen d'ennuyer tout le monde,
C'est de toujours parler de soi.

L'Alouette et le Serin.

L'alouette fut prise, et dans une volière
Elle eut à déplorer son destin rigoureux.
Plus de voix, plus de chant : la pauvre prisonnière
De ses accents mélodieux
Perdit tout-à-fait la mémoire.
Elle n'était pas là, pourtant, sans auditoire.

Parmi ses compagnons se trouvait un serin,
Intrépide musicien,
Qui chantait toute la journée.
« Resterez-vous toujours, lui dit-il, obstinée
A renoncer au précieux talent
Que l'on vous connait pour le chant ?
Ce long silence, en vérité, m'étonne. »
« A mon chagrin je m'abandonne,
Répondit-elle : heureux qui dans une prison,
Ainsi que vous, armé d'un courage stoïque,
Peut, comme en liberté, s'occuper de musique !
Mais, pour moi point d'illusion.
Puis-je oublier mes champs, mon immense horizon,
Mon indicible joie au lever de l'aurore,
Et ce soleil couchant que je fêtais encore !
Vous devez concevoir ma taciturnité. »
« J'ai, reprit le serin, connu la liberté,
Et comme vous je l'apprécie.
Mais puisqu'il faut passer ici ma vie,
Je cherche à ce malheur des adoucissements. »
— « Vous chantez : n'est-ce pas récréer nos tyrans ?
Or, de les réjouir, moi, je n'ai nulle envie. »
— « Pourquoi nourrir de tels ressentiments ?
Vous en êtes d'ailleurs la première victime. »
— « Contre les oiseleurs ma haine est légitime.
Je ne suis pas non plus la seule dont la voix
Soit étouffée en ce lieu de tristesse ;
Je vois la foulque, hélas, muette de détresse ! (1)
Combien d'autres encor succombent sous le poids
De la douleur de vivre en esclavage ! »
— « Mauvais exemple : il en est de meilleurs ;
Voyez le roi de nos oiseaux chanteurs,

(1) La foulque est une espèce de poule, qui vit autour des étangs. « La captivité lui fait perdre la voix, ou la volonté de la faire entendre ; et l'on croirait qu'elle est absolument muette. »

Le brillant rossignol. Avec son doux ramage,
De sa prison il sait charmer l'ennui.
Consolez-vous, en fesant comme lui. » (1)

De mon serin l'avis était-il sage ?
On répond *oui* de toutes parts.
Vaincu par le chagrin, quelquefois l'on s'isole ;
Il est certain qu'alors, loin de tous les regards,
Rien n'apaise, rien ne console,
Comme la culture des arts.

SÉANCES PARTICULIÈRES.

M. le président fait part à la Société de la perte qu'elle vient de faire de M. Gerrier, ancien conseiller de préfecture, l'un de ses membres. M. Gresset est prié de rédiger une note sur les travaux de notre zélé confrère, un des fondateurs de la Société d'émulation.

M. Bonnaire, de Saint-Claude, adresse à la Société divers ouvrages imprimés de sa composition, ayant tous pour objet l'instruction élémentaire : 1.° *Entretiens du bonhomme Mathieu sur le commerce ;* 2.° les *Devoirs de l'homme et du citoyen ;* 3.° *l'Instituteur, éducateur du peuple ;* 4.° le *Pater du bonhomme Mathieu* ; 5.° le *Petit livre des vacances*. Ces ouvrages, à la portée des élèves des écoles primaires

(1) « Les rossignols ne sont point insensibles à la perte de leur liberté, surtout dans les commencements. Ils se laisseraient mourir de faim les sept ou huit premiers jours, si on ne leur donnait la becquée. Mais à la longue la passion de chanter l'emporte. Le chant des autres oiseaux, le son des instruments, les accents d'une voix douce et sonore les excitent aussi beaucoup. »

la prospérité de son pays : cette perte sera vivement sentie par ceux qui l'ont connu, et qui s'intéressent aux progrès de l'agriculture, et au bien-être des habitants de la campagne.

Pierre-François Gerrier, né à Lons-le-Saunier le 14 juillet 1765, y fit ses premières études et celles de droit à Besançon.

En 1786, il vint prendre place au barreau de sa ville natale, où il eut occasion de faire imprimer différents mémoires dans l'intérêt de quelques particuliers.

Il accueillit la révolution de 1789 sans en partager les excès: député à la fédération de 1790, il publia (dit une notice manuscrite) une *adresse aux Français*, dont le ministère approuva l'édition.

Proscrit en 1793 pour s'être montré, comme officier de la Garde nationale, hostile à la Convention, il fit paraître (dit la même notice) en Suisse, où il s'était réfugié, une brochure, qui avait pour titre : *de l'honneur et de la morale*.

Rentré dans ses foyers en 1795, le barreau offrit de nouveau à M. Gerrier des occasions de déployer ses talents oratoires. Ce fut vers ce temps qu'il obtint la main de l'épouse estimable à laquelle il a survécu.

Il marqua son administration comme maire de Lons-le-Saunier, depuis 1805 jusqu'en 1808, par des réformes utiles, des établissements avantageux, et une police sévère et protectrice ; la création d'une bibliothèque, l'édification d'un théâtre, etc., etc. (même notice).

M. Gerrier, nommé en 1808 membre du conseil de préfecture, en exerça les fonctions sans interruption jusqu'en 1833, époque de sa retraite.

Les archives de ce conseil montrent dans ce fonctionnaire un homme laborieux et très versé dans la jurisprudence administrative.

Les événements de 1814 et de 1815 n'altérèrent point la position de M. Gerrier ; appelé à faire partie de la Société d'Émulation lors de sa formation , les comptes imprimés de cette société de 1817 à 1821 témoignent du goût particulier de cet honorable membre pour l'agronomie : dans une brochure in-8.° de 1822 , il donne un abrégé de l'histoire du premier de tous les arts, et en développe quelques principes à pratiquer dans le Jura.

Les comptes de la Société de 1826, 1828, 1829, présentent, de la part de M. Gerrier, son vif désir de voir s'améliorer nos prairies, pratiquer la vaccine, de donner une attention spéciale à la culture de la pomme de terre.

En 1831, notre honorable membre se repose de ses travaux agronomiques et hygiéniques : il devient littérateur et poète. Il donne une dissertation sur l'art poétique, et des traductions de plusieurs odes d'Horace , parmi lesquelles on distingue celles d'*O fons Blandusiæ*, *odi profanum vulgus*.

Appelé par des intérêts de famille à séjourner dans le département du Bas-Rhin, les sociétés savantes de Strasbourg s'empressèrent de l'accueillir ; il y développa avec succès ses théories.

Rentré après cinq ans d'absence dans ses foyers, M. Gerrier reprit ses travaux dans la Société d'Émulation ; la dernière fois qu'il s'y fit entendre dans un discours improvisé, ce fut pour faire sentir les avantages d'in-

régné long-temps. Quelques auteurs, tels que Lamotte, ont voulu secouer le joug, mais sans succès parce qu'ils n'avaient pas le feu sacré. Mais depuis un demi-siècle, illustré par les écrits de Bernardin de Saint-Pierre, Châteaubriand, Lamartine, Victor Hugo, Lord Byron, Schiller, etc., des théories littéraires ont surgi et ont exercé leur influence sur les beaux-arts, sur la manière de penser et de sentir des contemporains. Mais quand les poétiques viennent à paraître, le règne des imitateurs, *servum pecus*, commence ; le flambeau du génie s'éteint avec les règles. M. Magnin, qui a contribué par ses écrits au développement de ces idées, voyant qu'elles poursuivent leur cours avec une force sensiblement décroissante, mais craignant qu'une nouvelle révolution du goût ne vienne emporter les doctrines romantiques, a cru devoir mettre à l'abri de ce nouveau cataclysme littéraire ses pensées éparses dans divers ouvrages périodiques, sans rien changer au jugement et aux opinions qu'il avait émis lors de leurs premières publications.

Le premier volume de cet important recueil contient ce qui est relatif à l'histoire et à la littérature française, et le second, ce qui se rapporte plus particulièrement à l'étude des littératures étrangères. Quelques articles extraits du Globe et du National sont des compositions improvisées, spirituelles, et moins sévères, que l'auteur appelle modestement des *Causeries* : variées, intéressantes, elles délassent agréablement le lecteur des pensées philosophiques d'une plus grande étendue, sur des sujets plus importants que l'auteur appelle *Méditations*. Voilà ce qui justifie le double titre de cette collection, véritable art poétique du XIX.e siècle.

Les soixante sujets qui la composent ne peuvent être analysés dans le compte-rendu des travaux des membres de la Société, sans sortir des bornes que fait le sujet de notre institution ; je donnerai toutefois au lecteur une idée du style élégant et des principes littéraires de l'auteur, en citant un passage, extrait de la Revue des Deux-Mondes, sur la nature du génie poétique.

« Je ne pense pas, dit M. M..., qu'il y ait un seul homme assez dépourvu d'imagination pour n'avoir pas éprouvé, au moins une fois en sa vie, cette surexcitation de l'intelligence, ce vertige momentané du cœur et de la pensée que j'appelle *état poétique*. Ce phénomène est un des faits psychologiques les moins étudiés, quoique assurément des plus dignes de l'être. J'ai dit, tout-à-l'heure, qu'aucun objet, soit dans l'art, soit dans la nature, ne nous cause immédiatement l'impression poétique. On m'objectera que la vue d'un beau ciel, le bruit de la mer qui bat ses rivages, les sons d'une symphonie de Beethoven, le silence d'une cathédrale gothique, passent généralement pour produire ce que je viens d'appeler l'*état poétique*. J'en conviens ; mais il faut bien remarquer que ni la vue du ciel, ni le bruissement de la mer, ni le silence de la cathédrale ne nous donnent l'idée poétique de la mer, du ciel, de la cathédrale. Si, devant ces objets, nous rêvons poétiquement, nous rêvons à ce qui n'est pas eux. Ce qui nous émeut poétiquement, ce n'est pas la sensation directe, c'est une sensation occasionnelle, oblique, en quelque sorte, engendrée par de secrètes affinités que notre imagination découvre. Vous êtes assis aux bords de la mer : est-ce aux flots blanchissants et murmurants, est-ce aux

oiseaux de la mer qui rasent les vagues, que vous pensez là pendant des heures ? Non ; vous songez probablement aux premiers jours de votre jeunesse, à vos années écoulées, à l'incertitude de l'avenir, à Dieu peut-être, ou aux hommes. Il en est de même de l'impression causée par une œuvre d'art. L'impression poétique que nous en recevons n'est pas l'impression de cet objet. Vous voilà sous les arceaux gothiques de la cathédrale de Reims ou de Notre-Dame de Paris ; si vous examinez ces deux édifices en artiste attentif, vous éprouverez le sentiment du beau et du grand ; mais si, cessant de penser à l'œuvre, vous vous abandonnez à l'impression poétique qu'elle fait naître, l'idée de la cathédrale disparaîtra ; vous penserez à Dieu, à la faiblesse de l'homme, que sais-je ? à la Marguerite de Gœthe, ou bien au cercueil de toutes les jeunes filles qui ont passé, avant le temps, sous l'ogive de ce portail ; et votre ame, selon son rêve de la veille, suivant l'heure du jour, la couleur du ciel, la clarté des vitraux, tombera dans une rêverie, véritable *état poétique*, vision et musique intérieures, que vous pourrez traduire par des chants ou des vers, si vous êtes poète ou musicien, par des lignes ou de la couleur, si vous êtes peintre ou statuaire. Eh bien ! cette même cathédrale que vous oubliez quand vous y êtes, un jour, lorsque vous serez loin d'elle, un chant d'église, entendu en traversant un village, vous la rappellera tout à coup. Vous la verrez alors des yeux de l'imagination, dans toute sa hardiesse poétique ; vous suivrez dans le ciel son clocher merveilleux, vous reverrez sa nef et ses chapelles, vous entendrez la voix de son orgue et l'appel de son bourdon, vous dé-

couvrirez son génie intime et ses rapports avec votre ame ; et, si vous êtes Schiller, vous ferez la *Cloche*, et, si vous êtes Victor Hugo, vous écrirez *Notre-Dame de Paris*. »

Le second volume est consacré entièrement à la littérature étrangère, et spécialement anglaise, brésilienne et portugaise. Parmi toutes ces compositions si intéressantes et si animées qui montrent l'érudition linguistique et philologique de notre savant confrère, nous avons remarqué un mémoire sur les romans et les théâtres de la Chine, la vie de Luys de Camoëns ; de nombreux articles sur l'histoire littéraire du Portugal ; des jugements sur un grand nombre de tragédies de Sakspear, un examen du poème de William Haygarth, intitulé *The Greece*, qui donne à M. M... l'occasion de parler de la Grèce suivant l'opinion du collége et de la Grèce véritable.

« Un voyage, avec M. Haygarth, sur les bords du Céphise et du Ladon, au milieu des neiges de l'Olympe et du Pinde, aura le double avantage de nous plaire par la nouveauté et de nous satisfaire par l'explication des plus belles et des plus naturelles allégories antiques. Qui de nous, sur la foi de nos poètes, si improprement appelés classiques, ne se figure le Parnasse comme un rocher difficile à gravir, mais fleuri et paré, jusque sur son sommet, de lauriers, de myrtes, voire de lis et de roses ? Qui de nous a jamais pensé que sa double cîme fût couverte de neiges, comme celle du Mont-Cenis ? Nous confondons pour l'ordinaire dans une même idée abstraite le Pinde, le Parnasse et l'Hélicon. Nous regardons à peu près comme

synonymes, et nous employons, selon les besoins de la mesure ou de la rime, l'Hippocrène, le Permesse, la fontaine de Castalie, ou d'Aganippe.

« Citons une strophe de J.-B. Rousseau, admirable d'harmonie :

> A la source d'Hippocrène,
> Homère, ouvrant ses rameaux,
> S'élève comme un vieux chêne
> Entre de jeunes ormeaux.
> Les savantes immortelles,
> Tous les jours, de fleurs nouvelles
> Ont soin de parer son front ;
> Et par leur commun suffrage
> Avec elles il partage
> Le sceptre du double mont.

« Le poète ne semble-t-il pas supposer que l'Hippocrène coule près du Parnasse ? Cette confusion d'objets, trop généralement admise pour devenir le sujet d'un blâme particulier, vient de ce que nos poètes ont adopté l'idée allégorique, sans s'embarrasser des réalités locales qui lui avaient donné naissance.

« Nous aurions été fort mal venus au collége d'appliquer au Parnasse l'épithète de *neigeux*, νιφόβολος, νιφόεις, que lui ont donnée tous les anciens poètes, et que lui ont restituée Haygarth, Châteaubriand et Byron. On aurait regardé comme une bien froide inspiratrice une montagne hérissée d'éternels frimas. Aussi était-ce sur l'Hélicon, qui offre un aspect beaucoup plus riant (1), que la mythologie avait placé *la demeure* des Muses. Le Pinde et le Permesse leur étaient seulement consacrés ; et certes ces lieux sauvages et sublimes méri-

(1) Pausan., lib. IX, cap. 27.

taient bien cet honneur. Qu'on ouvre le livre de M. Haygarth, et que l'on contemple les deux belles gravures qui représentent, l'une, l'escarpement du Pinde, son pic nuageux et les peupliers que l'orage a brisés sur sa pente ; l'autre, le double sommet du Parnasse projetant sur le sol où fut Delphes son ombre majestueuse (1) ; et qu'on nous dise si les muses d'Homère, de Pindare et d'Eschyle n'ont pas dû souvent errer sur ces cimes, et si ce n'était pas là que le dieu des vers devait cacher la source de l'enthousiasme et de la terreur ? »

La Société a reçu plusieurs ouvrages de ses membres correspondants et résidants : de M. Baudot, président de la commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, une brochure intitulée : *Description de la chapelle de l'ancien château de Pagny*, et détails historiques sur ce château et les seigneurs qui l'ont possédé ; de M. Goy, jurassien, né à l'Etoile, capitaine au 45e de ligne, le *plan détaillé de la Rochelle ;* de M. Joseph Bard, le *Chant du midi;* de M. Févret de St.-Mémin, un rapport sur les *restes des monuments de l'ancienne chartreuse de Dijon*, et un autre sur deux cachets inédits d'oculistes romains ; de M. Guénard, Alexandre, bibliothécaire-adjoint de la ville de Besançon, *description historique des monuments et établissements de cette ville ;* de M. Ducret, un recueil de pensées morales, *legs d'un homme de bien à ses enfants;* de M. Barthélemy, Anatole, une

(1) Les gravures qui ornent l'édition anglaise ont été lithographiées avec beaucoup de talent par M. A. Joly. — Voy. le recueil intitulé : *Vues de la Grèce moderne*, Paris, 1824, in-4.° oblong.

notice sur une monnaie inédite du 16.e siècle frappée à Dole ; de M. Gouniot, auteur d'un essai sur la composition littéraire, un poème intitulé *Aglaüs, par M. Damedor* (c'est le nom de sa mère à qui ce poème est dédié) ; de M. Perrin, le second volume de ses *fables et contes.*

Nous allons donner à nos lecteurs une idée succincte de ces quatre derniers ouvrages dont les auteurs ont fait hommage à la Société d'Émulation.

M. Ducret, dans un modeste préambule, se trouve heureux de glaner dans les champs qu'ont cultivés les Labruyère, les Larochefoucault, les Vauvenargue, et de ramasser quelques épis oubliés par eux : les gerbes glanées sont un supplément au grenier du pauvre ; les maximes et les pensées sur le bonheur et la vertu sont un supplément à la morale populaire : on ne peut les lire sans devenir meilleurs et par conséquent plus heureux. L'ordre alphabétique qu'a préféré l'auteur est favorable au lecteur, qui se borne souvent à consulter son manuel sur un sujet donné; mais ne permet point l'analyse de son ouvrage. Nous nous bornerons donc à citer quelques passages qui prouveront que M. D.... n'a pas fait seulement un bon livre, mais une bonne action, ce qui a été son unique ambition pendant toute sa vie.

Actions. Se vanter d'une bonne action, c'est en diminuer ou en perdre le mérite.

Ambition. L'ambition ressemble à ces incendies dont la fureur s'augmente par la quantité des matières inflammables qu'ils rencontrent sur leur passage.

Amitié. Un véritable ami est un bon frère donné par la Providence, comme un bon frère est un ami donné par la nature.

Bibliothèques. Les plus dangereux ennemis d'un jeune homme sont les amis pervers et les mauvais livres.

Bienfait. C'est refuser un bienfait que de le promettre, lorsqu'on peut l'accorder à l'instant.

Bonheur. Le bonheur après lequel l'ambitieux court et s'agite est comme son ombre : plus il avance pour la saisir, plus elle recule..... Tout sacrifice fait au devoir est un à-compte au profit de notre bonheur.

Conscience. La conscience qui n'est point éclairée est une glace qui rend les objets d'une manière infidèle.

Conversations. Dans tes paroles, dans tes pensées, comme dans tes actions, dans le doute abstiens-toi.

Courage. Le courage endort les douleurs du corps, comme celles de l'ame, lorsqu'il ne parvient pas à en cicatriser les plaies.

Défauts. Avouer nos défauts avec franchise, c'est nous montrer disposés à nous en corriger.

Esprit. L'esprit dépourvu de jugement est une torche enflammée dans la main d'un être privé de raison.

Fortune. Il est à la fois un homme pauvre et un pauvre homme, celui qui ne sait ni jouir, ni se contenter de ce qu'il a.

Homme. La mort d'un homme de bien est une calamité publique : l'existence du méchant est un drame qui ne finit jamais assez tôt.

Malheurs. Le malheur a un beau côté, c'est d'éloigner les faux amis, et de rapprocher les amis véritables.

Oisiveté. L'excès du repos engraisse le corps au préjudice des facultés physiques, intellectuelles et morales.

Opinions (politiques). Celui qui vend sa conscience est aussi vil que celui qui l'achète.

Passions. La vie est un combat contre les passions : heureux celui qui peut en sortir sans en être esclave ou victime.

Propreté. Elle ajoute des charmes à la beauté, fait oublier les inconvénients de la laideur, et fait l'ornement de la vieillesse.

Raison. Évitons d'avoir tort par la manière de prouver que nous avons raison.

Reconnaissance. Le remerciement est à la reconnaissance, ce qu'un léger service est à un grand bienfait.

Religion. Ame sans Dieu, vie sans atmosphère. Le christianisme est la philosophie antique et divinisée.

Sensibilité. Le défaut de sensibilité est l'un des traits saillants du caractère de l'égoïste.

Travail. Là où règne le travail, il n'y a guère de place pour l'ennui et le vice.

Vengeance. Il est des offenses dont on est dispensé de tenir compte. Il y a de la boue qui ne salit pas.

Vertu. La vertu embellit jusqu'à la laideur même, comme le vice enlaidit jusqu'à la beauté.

Vices. Dans le chemin du vice ainsi que dans le sentier de la vertu, il n'y a que le premier pas qui coûte.

Passons aux écrits de notre confrère Gouniot : je ne puis mieux faire connaître le poème d'*Aglaüs*, qui a pour sujet une révolte des Ilotes contre les Spartiates, que par la lettre suivante que j'ai adressée à l'auteur lors de la réception de son ouvrage :

« J'ai lu, monsieur et cher confrère, votre iliade en seize chants. J'ai remis suivant vos intentions à notre

digne président l'exemplaire destiné à la Société d'Émulation. Ce joli poème serait vanté dans tous les journaux littéraires, s'il émanait d'un poète célèbre, si le nom de Lamartine, de Sainte-Beuve, d'Alfred de Vigny, etc., remplaçait dans le titre celui de Damedor. Dans votre Aglaüs, que j'aurais préféré appeler Aglaos, puisque votre héros est grec et non romain, il y a unité d'action, unité de principes, unité d'intérêt : vous avez fait une application des théories que vous avez développées dans le *nouvel exposé de la composition littéraire*. Votre style est toujours en rapport avec le sujet, la versification en est belle, les descriptions riches et variées, les comparaisons rares et justes, et les épisodes se rattachent essentiellement au sujet principal : la liberté des Ilotes. Voilà pour l'éloge.

Mais vous me permettrez d'appliquer vos principes littéraires à la critique de votre poème : *ex bove lora sumuntur*. Aglaos dit dans l'exposition du sujet : « *Ainsi ma vie est doublé*. Votre but, c'est l'amour et la liberté. Or, Aglaos est tout entier à son amour platonique pour Loïda. Il n'est point le chef de l'insurrection des Ilotes: il se montre en paroles et peu en actions partisan de la liberté; il fuit l'esclavage, se dérobe à ses maîtres au milieu des forêts : mais il n'entraîne point à la révolte son peuple infortuné. Voilà pour la critique de l'ensemble.

Quant aux détails, votre poème a les défauts qu'on a reprochés à la poésie romantique : le style est trop chargé d'épithètes et de repétitions des mêmes idées. Ne vous affligez pas de ce reproche que vous partagez avec la nouvelle école littéraire. Je vous prie de lire dans le

LA VOIX.

« Flambeaux du ciel, savez-vous des retraites,
« Eclairez-vous des palais et des fêtes
« Qu'un Dieu réserve aux douleurs d'ici-bas ?
« Comme un soupir le bonheur ici passe,
« L'homme brille, pâlit, s'efface ;
« Votre éclat ne meurt pas ! »

LE CHOEUR.

« Enlaçons la danse légère,
« L'heure est, hélas ! si passagère,
« Pressez, pressez le pas ! »

LA VOIX.

« Peut-être !... Eh bien ! le front ceint de fougère,
« Unissez-vous à la danse légère ;
« Le luth encor va seconder ma voix !
« Ne tremblez pas : La nuit est si profonde,
« Et le seul murmure de l'onde
« Se mêle aux bruits des bois ! »

Quand un homme de génie, avec un style enchanteur, inimitable et sans modèle, a su, dans un genre de littérature, réunir l'unanimité des suffrages de ses contemporains et de la postérité par une perfection désespérante ; quand cet écrivain sait amuser l'enfance et charmer la vieillesse par la naïveté de ses récits ; quand ce poète du premier ordre s'appelle La Fontaine ; peut-on espérer obtenir des succès après un fabuliste qui s'est élevé à une si grande hauteur ? Comment oser semer dans le champ qu'il a cultivé avec tant de bonheur ? Vous avez raison, répondent les fabulistes qui sont venus après lui : nous baisons avec respect les traces de ses pas, nous le suivons de loin, nous glanons

où il a moissonné. La Fontaine a composé une suite de petits poèmes dont les personnages ont les mêmes noms et le même caractère. Le lion est toujours le roi des animaux, comme s'il y avait des rois dans la nature, le tigre est le symbole de la cruauté, le renard celui de la finesse, le chat est toujours présenté comme le type de l'hypocrisie. Ainsi, par une fiction poétique, sans égard pour la réalité, il donne à ses animaux les mœurs de convention qu'ils conservent dans ces petits poèmes qui, quoique distincts et sans rapports apparents, forment un ensemble, un tout, une épopée comprenant toutes les moralités utiles à l'homme. Les successeurs du grand homme ont choisi pour la plupart les mêmes personnages, et adopté les mêmes conventions. M. Perrin, notre confrère, qui a déjà publié en 1830 un premier recueil de fables, vient de faire paraître un second ; mais il diffère de tous les fabulistes imitateurs. Chacun de ses drames a des acteurs nouveaux dont il a étudié et décrit le caractère d'après la réalité et les observations des naturalistes. Toutes ses fables sont de lui, il n'a rien de commun avec ses prédécesseurs que les principes de morale qui sont fixes et les peintures de mœurs qui varient suivant les circonstances et les temps.

Pour dérider, pour amuser le lecteur, M. P..... a joint des contes à ses fables. Il motive ce mélange sur la fatigue que le lecteur éprouve en lisant une suite de préceptes ou de réflexions sérieuses, déguisés même sous la forme de l'apologue. Cet amalgame est fâcheux : il empêche de permettre à la jeunesse la connaissance de ce charmant recueil. Si les fables de La Fontaine

Le trésor, obéré, suspendra tout paiement.
Serait-il merveilleux que l'on fit banqueroute?
Heureux l'homme prudent, qui, dans cette déroute,
Aura su sous sa main tenir ses capitaux! »

BASSET.

Comment faire gober tant d'absurdes propos?

DELAVILLE.

Absurdes? c'est bien bon pour la gent moutonnière,
De la crédulité constamment tributaire.
On effraie aisément *les poltrons et les sots*,
Et chacun d'eux choisit entre tous ces fagots.
Bref, c'est toujours ainsi qu'on fait fléchir la rente.

BASSET.

Tu viendras à la Bourse?

DELAVILLE.

Oui.

BASSET.

Nous y serons trente ;
Y compris nos banquiers. C'est pour après-demain.
(Riant.)
Adieu, maître intrigant.

DELAVILLE, sur le même ton.

Adieu, maître vaurien.

Quant au drame ayant pour titre Pénélope, quoique M. P.... diffère avec Homère et ne présente point Pénélope comme un modèle de fidélité conjugale, et qu'il y ait même des traditions tout opposées, il est inutile de donner ici l'analyse d'un sujet aussi classique et aussi connu du lecteur, puisque c'est l'Odyssée transformée en drame. Citons pour exemple du style la scène I.re du second acte.

Ulysse, seul, déguisé en vieillard indigent.

Le destin tout puissant, dans ses desseins secrets,
Me permet donc enfin de revoir mon palais !
Il semble se lasser d'éprouver mon courage.....
Ne nous y fions pas...

(Il se regarde.)

Singulier équipage
Pour celui qu'entoura tout le faste d'un roi !
Sous cet humble manteau, qui pourrait voir en moi
L'ami d'Agamemnon, de Nestor et d'Achille,
Le monarque qui tint le sceptre de cette île ?
J'ai l'habit, le maintien, l'aspect d'un mendiant !....
Ma sûreté voulait ce travestissement.
Il n'est point de revers qu'aujourd'hui je ne craigne.
Qui domine en ces lieux ? Qui gouverne ? Qui règne ?
Quel est en ce moment le maître ou le gardien
De ce royal palais que j'appelle le mien ?
Je me dis roi : peut-être il faut que je m'apprête
A trouver ma couronne ornant une autre tête.
En partant, je laissai Télémaque au berceau.
D'un autre hymen sa mère allumant le flambeau
Aura-t-elle oublié les droits sacrés d'Ulysse ?
Je dois, en attendant que mon sort s'éclaircisse,
Sous ces tristes dehors me tenir déguisé.

(Il regarde encore autour de lui.)

Oui, si mes souvenirs ne m'ont point abusé,
Voilà bien les jardins chéris de mon enfance.
Rien n'est changé. Je vois, après vingt ans d'absence,
Les bosquets qu'autrefois moi-même je plantai.
Et ma grotte !... ah ! c'est là, c'est là que j'acceptai
Le serment enchanteur d'une constante flamme !
Mais a-t-il conservé ma place dans ton ame,
Ce serment qui semblait dicté par la candeur,
O Pénélope ?... hélas ! je sens battre mon cœur !
Qui me fait, malgré moi, présager un outrage !

(Il regarde du côté du palais).

Quelqu'un paraît. Sachons jouer le personnage
Que pour tant de motifs je me suis imposé.
Le péril est trop grand pour être méprisé.

Je terminerai ce compte-rendu des poésies dramatiques de M. Perrin par une observation générale : un grand nombre de bonnes pièces sont ensevelies dans la poussière des bibliothèques publiques et particulières; elles ne sont point lues parce qu'elles n'ont point été jouées; sans la représentation, point de salut pour un drame, et on pourrait dire aujourd'hui : sans intrigue point de représentation.

Poursuivons l'analyse de nos séances particulières en suivant l'ordre des matières qui y ont *été traitées* : on a donné lecture d'une note de M. Anatole Barthélemy, notre confrère, sur une monnaie inédite du XVI.e siècle frappée à Dole; elle mérite d'être insérée en entier dans notre compte-rendu.

« Quoique la pièce que je fais connaître par cette note ne soit pas précisément *française*, cependant elle se rattache étroitement à la numismatique de notre pays.

Dans la classification de leurs médailliers, les archéologues sont convenus assez généralement d'adopter la division géographique de l'ancien royaume de Bourgogne : la Franche-Comté doit donc avoir sa place aussi dans la suite des monnaies françaises. Je sais bien que plusieurs personnes pourront m'objecter que les monuments numismatiques émis au moyen âge dans

cette province étaient au coin de monarques étrangers ; mais aussi un grand inconvénient naîtrait de ce système : chacun sait que l'on possède des pièces celtiques, mérovingiennes et carlovingiennes fabriquées dans l'ancienne Séquanie. Ces médailles ou monnaies appartiennent bien légitimement à la France : pourquoi donc faire volontairement une lacune en écartant les pièces frappées pendant la domination étrangère ?

La suite complète offre au contraire un véritable intérêt, et l'inspection seule des pièces rangées chronologiquement trace rapidement les différentes phases que subit l'histoire de la Franche-Comté. On voit d'abord le *sus gallicus* des Celtes, comme témoignage de l'ère gauloise. Sous les Mérovingiens, on peut étudier le mélange des systèmes romain, gaulois et franc qui se combinent sur le triens d'or, jusqu'à ce que les Carlovingiens aient, par un type uniforme, rompu la variété que semblait affecter chaque province sur ses monnaies tant que régna la dynastie précédente. Plus tard on voit les prémices des dominations féodale et étrangère : c'est à cette dernière que se rapporte la pièce qui fait l'objet de ces lignes.

Dans les nombreuses suites de médailles et de monnaies que j'ai été à même d'étudier, je n'ai trouvé aucune pièce de l'ère celtique ou mérovingienne qui pût être revendiquée par Dole : cependant cette ville existait déjà à ces différentes époques. Je suppose qu'on ne trouvera pas de médailles gauloises portant un nom, mais il n'est pas impossible que le hasard ne fasse connaître un triens de sol mérovingien portant le mot DOLA.

Jusqu'au commencement du XIV.e siècle, la monnaie

estevenante était celle dont le cours était le plus répandu en Franche-Comté ; chacun sait que le système estevenant (*a stephano*) régit pendant un long intervalle le duché et le comté de Bourgogne ; il avait été adopté aussi dans quelques localités limitrophes ; et dans les deux Bourgognes on compta long-temps par livres estevenantes, quand depuis nombre d'années cette espèce de monnaie n'était plus fabriquée. Le numéraire royal de France ne commença à être reçu en Franche-Comté que vers la fin du XIII.e siècle, lorsque l'héritière de ce beau fief donna sa main au fils du roi Philippe-le-Bel, à Charles de France, comte de Valois. On sait que le mariage de ce prince ne fut conclu avec Blanche qu'en 1307 ; ce n'est donc qu'entre ces deux époques que remonte véritablement l'hôtel de Monnaies de *Dole* : je ne crois pas que jusqu'à présent ce fait ait été constaté.

Charles de Valois, alors comte de la Marche, et qui plus tard devait régner sous le nom de Charles IV, avait obtenu de son père le droit de frapper monnaie en Bourgogne. Il usait donc de cette prérogative légitime quand il fut arrêté par les réclamations de l'archevêque de Besançon. Le prélat fit au droit de Charles une opposition qui fut imitée plus tard par l'un de ses successeurs, Guillaume de Vergy, lorsque le duc de Bourgogne voulait faire monnayer à son coin *dans la* ville d'Auxonne. L'archevêque prétextait qu'*il semblait* que le roi et son fils voulaient agir à son préjudice. Philippe-le-Bel, par des lettres-patentes en date du 20 mars 1305, se hâta de protester que son intention n'avait été nullement de nuire à l'archevêque en faisant frapper monnaie à Dole. Il paraît cependant que cette

déclaration ne suffit pas, car l'année suivante, le 12 avril, le comte Charles était obligé d'écrire en répétant comme son père qu'il ne voulait pas préjudicier à l'archevêque ; qu'en faisant fabriquer du numéraire à son coin, il n'empiétait en rien sur les priviléges du siége épiscopal de Besançon. Il terminait de manière à faire entendre qu'il ne voulait nullement demander au prélat l'autorisation de continuer, lorsqu'il usait d'un droit qui lui était acquis avec l'assentiment du roi son père, en qualité de seigneur suzerain de la province.

On ne saurait imaginer combien d'entraves l'autorité ecclésiastique mettait aux actes des seigneurs et souvent des rois eux-mêmes au moyen âge. Les évêques suzerains dans leurs diocèses se considéraient comme seuls maîtres, et ne voulaient pas souffrir l'exercice de l'autorité royale sur leurs fiefs, non pas qu'ils se refusassent de reconnaître le monarque, mais ils s'opposaient à ce qu'il usât chez eux de ses droits régaliens. On a bien des exemples de cette rébellion dans l'histoire des monnaies de France; et au commencement du XV.e siècle, l'archevêque de Lyon osait encore refuser au roi de France le droit de monnayer à Lyon.

Des auteurs assurent que lors du passage à Dole de l'empereur Frédéric Barberousse, cet empereur donna aux chanoines de cette ville le droit de frapper monnaie. Je n'ai pas vu de pièces qui se rattachassent à ce fait ; d'ailleurs, quand même ce privilége aurait été réellement concédé, tout doit faire supposer que les intérêts de l'archevêque de Besançon le firent cesser au plus tôt.

Ce fut en 1360 et 1370 que l'atelier monétaire de Dole fut fermé, à l'époque où la Bourgogne devint l'a-

panage de l'un des fils du roi Jean. Il y avait alors des hôtels de Monnaies dans onze villes de Franche-Comté, et le numéraire de vingt états différents y avait cours.

On voit que le dernier rejeton de l'illustre maison de Bourgogne ne laissa en mourant qu'une fille ; elle épousa Maximilien, fils de Frédéric III, et sa dot, qui comprenait les Pays-Bas, le duché et le comté de Bourgogne, l'Artois, etc. etc., vint ajouter un nouveau fleuron à la couronne impériale d'Autriche. En 1493, Marie de Bourgogne était impératrice : deux ans auparavant, Dole avait recouvré son hôtel des Monnaies ; six ans plus tard, l'archiduc Philippe son fils confirmait cet établissement.

C'est à ce dernier prince qu'appartient la monnaie que je publie ; et tout me fait supposer qu'elle suivit la confirmation qu'il fit de l'hôtel des Monnaies rétabli par son père. Je n'en ai encore vu qu'un seul exemplaire, mais on m'en a signalé deux autres.

D'un côté on voit un écusson surmonté de la couronne impériale, et portant écartelé d'Autriche, de France, de Bourgogne, de Brabant, et sur le tout de Brabant : on ne peut lire sur l'exemplaire dont je possède l'empreinte que ces mots : PHS.BVRG.AR....., reste de la formule *Philippus Burgundie archidux*, etc. etc. Le revers est à fleur de coin ; on y voit une croix potencée, évidée, et accompagnée d'une couronne impériale à chacun de ses angles, et autour on lit : COMES. BVRGVNDIE. DOLA. 1509.

Ces notes sont extraites d'un grand travail sur la numismatique bourguignone, travail que je veux rendre

le plus complet possible : je serai heureux de communiquer à la Société d'Émulation du Jura les renseignements que je penserai pouvoir être intéressants pour elle sur la numismatique ou sur toute autre branche de l'archéologie. »

M. Thomas, préfet, adresse, pour être déposée au Musée départemental, une pièce de monnaie en argent, trouvée dans un canton des bois de la ville d'Arbois. C'est une monnaie séquanaise du temps de la domination romaine, dont nous possédons déjà quelques exemplaires dans notre musée.

Le doyen des membres de la Société d'Émulation du département du Jura, M. Dumont, l'un de ses fondateurs, nous a adressé un ouvrage important, un essai sur l'ampélographie : c'est l'histoire des procédés en usage dans les vignobles de Poligny, d'Arbois et de Salins pour la viticulture, enrichie des observations de notre vénérable confrère qui compte 81 ans. Voici la courte introduction de notre Nestor viticole.

« Le vignoble de l'arrondissement d'Arbois est le meilleur, le plus productif et le mieux cultivé du département du Jura : son antique réputation, son étendue auraient dû attirer l'attention des savants qui se sont occupés de la statistique des vins de France. Il est étonnant que M. Bosc, qui a eu occasion de visiter le vignoble du Jura, ait traité si légèrement et si inexactement celui de l'arrondissement d'Arbois, à l'article

vigne de son Cours complet d'agriculture, tome XVI, édition de 1823. Le rang important qu'il mérite de tenir parmi les vignobles de France exigerait de plus amples détails et des renseignements recueillis avec plus de soin; je ferai mon possible pour y suppléer et je serai exact.

La conformité du vignoble des cantons de Salins et de Poligny, situés, comme celui d'Arbois, sur des *côteaux* rapides, composés d'exposition et de sol très variés, où cependant le sol argileux calcaire paraît dominer ; les variétés de cépages cultivés dans ce riche arrondissement offrant la meilleure partie du vignoble jurassien pour la qualité des produits, nous ont déterminé à étendre ce court exposé de viticulture à celui de l'arrondissement dit de Poligny, dont Arbois est le centre ; nous y placerons les observations que par notre vieille expérience nous croyons utiles pour l'amélioration, tant en qualité qu'en quantité, des produits si péniblement obtenus et si mal rétribués, parce que le commerce en est trop gêné, les qualités pas assez connues, et qu'ils sont partout réduits à une difficile exportation.

Nous n'avons pas la folle ambition de prétendre à l'honneur d'offrir un traité complet de viticulture, mais celui de mériter la douce jouissance d'avoir présenté des observations utiles à la classe laborieuse et peu fortunée des vignerons, nos compatriotes. Un espoir non moins flatteur est celui d'éveiller l'idée de multiplier les monographies viticoles départementales, ce qui serait le meilleur moyen d'arriver à une statistique générale des vins de France, ainsi qu'à la désirable synonimie des nombreux cépages qu'on y cultive.

On compte en France 76 départements viticoles; si chaque département faisait faire l'histoire de son vignoble, disons mieux, la statistique avec une bonne description des variétés de cépages qu'on y cultive et de la qualité de leur produit, accompagnée de figures coloriées des différents cépages représentés avec *leur facies* pris au moment de la floraison, à celui de la maturité du fruit et autant que possible à celui d'hiver, mais ce dernier serait le plus difficile à saisir; il résulterait de ce travail une collection aussi curieuse que favorable à cette richesse de notre belle France. »

Après cette introduction, l'auteur passe à l'ampélographie proprement dite, à la description et aux résultats obtenus des différents cépages, dont il fait l'énumération et donne les noms locaux et la synonimie au nombre de 25; il y ajoute quatre espèces qui ne conviennent point au climat, et qui ne sont cultivées que comme objets de curiosité. Il donne les conseils les plus sages dans l'intérêt des propriétaires et même des vignerons, et les engage à cultiver les cépages bien connus qui donnent des vins de qualité et de garde, d'une conservation plus facile, et plus recherchés par les marchands, qui les paient plus cher.

Au IIe chapitre M. Dumont traîte des différents modes de plantations de la vigne: l'étendue de ce chapitre ne me permet pas d'analyser ses importantes observations. Je ne citerai textuellement que la fin de ce chapitre.

« Il est sans doute bien préférable et plus rationnel de ne planter qu'une espèce de variété en harmonie

des engrais végétaux ou des mélanges, de différentes espèces de terres argileuses dans les terrains calcaires, et calcaires dans les terrains argileux; il blâme en général l'emploi des fumiers et des engrais animaux comme nuisibles à la qualité des produits.

Le chapitre VII.ᵉ a pour objet l'ébourgeonnement; l'auteur conseille de le faire à la serpette, surtout quand il est tardif, et que les jets sont forts. Le premier a lieu à l'époque de la floraison ; le second en juillet et août : il n'a lieu que sur les cépages de gros plan ; un troisième en septembre, appelé *détrancher*, facilite le passage pour la récolte, favorise la circulation de l'air et du calorique, par conséquent la maturité du raisin, et on relève au-dessus de terre les raisins trop bas.

Les chapitres VIII, IX, X, XI, traitent de la récolte, de la fermentation, du foulage et du décuvage; il faut lire dans l'ouvrage même les excellentes observations dont notre Nestor agricole a enrichi son excellente notice, et les sages améliorations qu'il propose sur chacune de ces opérations œnologiques.

Dans le chapitre XII.ᵉ, relatif à la tenue des tonneaux, M. Dumont indique les précautions à prendre dans l'emploi des réactifs destinés à les préparer à recevoir le vin, tels que la chaux, qu'il ne faut employer qu'en petite quantité pour éviter les accidents produits par le dégagement de la vapeur subite. Il engage surtout à ne point entrer dans les grands tonneaux sans s'être assuré qu'ils sont privés du gaz acide carbonique qui pourrait déterminer l'asphyxie.

L'ouillage est l'objet du XIII.ᵉ chapitre : il consiste à remplacer par du vin de même ou de supérieure qua-

lité, le vide formé dans les tonneaux par le dégagement des dernières molécules d'acide carbonique, et l'absorption par l'air atmosphérique du liquide exposé à sa surface supérieure.

Aux chapitres suivants XIV, XV, XVI, XVII, XVIII et XIX, M. Dumont commence par rendre justice à l'excellent essai publié par notre confrère M. Poillevey, dont nous avons donné une analyse complète dans le compte-rendu des travaux de la Société pour l'année 1842; notre octogénaire traite successivement du collage, du soutirage et des maladies des vins: la pousse, la graisse, l'amertume, le goût d'évent ou de fût, sont l'objet d'autant de chapitres.

Le chapitre XX traite du mélange des vins. On ne doit pas le considérer toujours comme frauduleux, il a souvent pour but de compenser des défauts et des qualités contraires.

Telle est la substance de l'ouvrage de M. Dumont, ouvrage d'un mérite et d'une utilité incontestables, qui prouve que les *seize* lustres de notre confrère n'ont point affaibli son jugement, n'ont rien ôté à son zèle et à son amour pour les sciences agricoles.

S'il plaint le présent et vante le passé sous le rapport des cépages, espérons que les vignobles de l'arrondissement de Poligny mettront à profit les observations de notre octogénaire, et qu'à l'âge de cent ans il jouira des excellents produits qu'il aura provoqués.

Dans sa séance particulière du 2 décembre 1843, M. le président expose qu'il a pris des renseignements rela-

relations que son sacerdoce établissait entre eux et lui. M. le secrétaire a écrit à son neveu, contrôleur des contributions, pour obtenir ces notes qui seront très utiles aux membres de la Société qui se livreraient à de semblables recherches, et qui ne manqueraient pas d'en attribuer le mérite à ce digne pasteur.

Toute sa carrière a été surtout consacrée à la mission apostolique qu'il a remplie pendant quarante-neuf ans, sur les soixante-quatorze qu'il a vécu. Il était curé d'Arlay depuis 1823 ; précédemment il avait été vicaire à Arbois, où il avait toujours voulu rester. Il n'était pas que savant, il était un bon prêtre, prêchant et exerçant la bienfaisance. Il avait de nombreux amis, était bon, franc, loyal et spirituel.

Terminons par une notice biographique sur M. Pyot, un des membres les plus recommandables de la Société d'Émulation, que la mort nous a ravi en 1841. Cette notice a été lue par M. Houry, en 1843, dans une séance particulière.

« Toutes les sociétés savantes témoignent à leurs confrères décédés leur reconnaissance pour les services qu'ils ont rendus comme membres de leur association, en publiant des notices où sont consignés leurs titres à l'estime et à la considération de leurs concitoyens. C'est particulièrement au secrétaire qu'est confiée cette honorable mission de rappeler au souvenir des sociétaires les travaux scientifiques ou littéraires des membres dont nous avons à déplorer la perte. J'ai donc à me reprocher de n'avoir pas rempli ce devoir à l'égard

d'un de nos confrères sur qui la tombe s'est fermée depuis deux ans, et dont la vie, si elle ne fut point éclatante, fut remarquable par un zèle sans égal, des écrits utiles, et une patience à toute épreuve pour des recherches qui exigent les connaissances les plus variées et les plus étendues. Je vais donc réparer mes torts par une notice sur notre confrère Pyot, enlevé si jeune à la Société d'Émulation, dont il était un des membres les plus distingués.

Jean-Jacques-Richard Pyot est né le 6 novembre 1792 à Isomes-sous-Mont-Sougeon, département de la Haute-Marne, d'une famille jurassienne originaire de Clairvaux. Son père, sans fortune, fit tous les sacrifices possibles pour lui procurer un état honorable et indépendant. Le jeune homme voulut être médecin. Mais que de difficultés n'eut-il point à vaincre pour parvenir à son but, sans argent, sans appui, sans protection aucune! Dans ce manque absolu de tout, il n'eut pour lui que sa ferme volonté, sa persévérance et son travail. Il empruntait les livres indispensables à ses études, ou les copiait laborieusement en dérobant la nuit au sommeil. Avant d'être sorti vainqueur de ces obstacles presqu'insurmontables, il fut appelé bien jeune encore au service de l'armée en qualité de chirurgien sous-aide. A ce titre, il partagea les fatigues, les privations et toutes les misères de la désastreuse campagne de Russie. Aussi les noms du Niémen, de la Bérésina, de Smolensk, de Witepsk, de la Moskowa, etc., toute cette géographie d'une triste et douloureuse célébrité, revenaient constamment à sa mémoire, animaient ses conversations d'intéressants souvenirs historiques :

ici, il avait presque succombé à la rigueur d'une température glaciale ; là, les aliments, qui seuls peuvent encore vous défendre contre l'excès du froid, lui manquaient, et il était en proie aux horreurs déchirantes de la faim ; aux mêmes lieux, il eut les pieds gelés ; ailleurs, le typhus, cette maladie qui fait tant de ravages dans les armées et les hôpitaux militaires, cette maladie plus funeste que la peste elle-même, résultat de la nullité ou de la mauvaise *qualité des aliments et des boissons*, avait atteint le jeune Pyot. Car c'est dans la fleur de l'âge qu'elle fait le plus de victimes, et lorsque l'abattement moral et le découragement se joignent aux fatigues du corps.

A son retour en France, il reprit ses études médicales, et se fit recevoir docteur en médecine à la faculté de Strasbourg le 4 avril 1818. Rentré dans sa famille, il exerça son art avec beaucoup de succès tant à Lons-le-Saunier qu'à Clairvaux, et devint le soutien de son vénérable père et de sa mère, digne et sainte femme dont il consola les vieux jours. Ce n'est qu'en 1826 qu'il se maria avec M.lle Blache dont il a eu 3 garçons et 4 filles. Il se délassait des fatigues que lui imposait sa profession honorable et pénible par des travaux littéraires d'une nature plus attrayante.

C'est le 14 juin 1824 que la Société d'Émulation a admis dans son sein le docteur Pyot en *qualité* de membre résident. Tous les membres nommés dans cette séance ont montré, par leur zèle bien connu pour tout ce qui intéresse le bien public et la prospérité du Jura, combien ils méritaient d'être appelés à concourir à nos travaux : on compte en effet, dans cette

même promotion, MM. Cordier, député, Ducret, le médecin Gaspard, Mouchet, Maigrot d'Arlay, et notre digne président M. Chevillard. Vous savez, Messieurs, combien la Société a profité de leurs recherches, de leurs observations et de leur expérience, et combien d'écrits utiles sont dus à leurs veilles savantes.

Le jeune médecin avait déjà, en 1822, adressé à la Société un mémoire ayant pour titre : *Coup-d'œil philosophique sur l'influence des passions, et particulièrement de l'amour, sur la santé.* Les passions sont ou excitantes, telles que l'ambition, l'amour, le fanatisme, ou débilitantes, telles que la douleur, la nostalgie, l'avarice, la superstition. Le docteur Pyot leur donne pour frein l'éducation, l'étude et la religion. Ces moyens sont presqu'insuffisants pour les passions débilitantes qui ont peu de ressort, de force morale, mais sont suivies très souvent de succès pour les autres. Un chapitre est réservé à la passion de l'amour moral et physique. Le premier est une passion durable dont il fait un tableau plein de grâce et de délicatesse : l'autre, qui fait plus d'impression sur les sens que sur l'ame, est presque toujours accompagné ou suivi de maladies nombreuses, et d'affaiblissements physiques et moraux causés par l'abus de cette malheureuse passion. Il décrit son influence sur la santé, et se montre aussi habile médecin que philosophe éclairé. Cet écrit avait attiré l'attention de notre Société, et avait déterminé nos votes unanimes. Nos espérances ne furent point déçues : aussi le premier tribut du nouveau sociétaire ne se fit point attendre.

L'écrit qui devait sortir de la plume de notre nouveau

confrère devait naturellement appartenir aux sciences médicales. Il donna lecture, dans une séance publique, d'un mémoire intéressant sur la *résistance vitale*. Depuis, il a perfectionné ce travail qui a été publié en entier dans le compte-rendu des travaux de la Société pour l'année 1835. La force vitale et la résistance vitale, suivant l'auteur, sont deux propriétés, deux puissances distinctes dont jouissent les corps vivants. Elles ont beaucoup d'analogie entre elles, et peuvent exister ensemble ou séparément. La première préside à toutes les opérations de la vie avec plus ou moins d'énergie : elle est toujours en rapport avec l'organisation des êtres animés. La seconde, la résistance vitale, est une force qui n'agit que lorsque la nature réclame son secours. L'une est de tous les instants, l'autre tient à une *disposition* physiologique momentanée : elle joue un rôle important dans l'homme malade. C'est la force vitale qui met tous nos organes en action dans l'état naturel ; c'est la résistance vitale qui s'oppose au trouble et au dérangement qu'ils éprouvent dans l'état de maladie. Il ne m'appartient pas de discuter cette ingénieuse distinction ni d'examiner si une seule force suffit, ou si deux agents sont nécessaires, pour expliquer les phénomènes de la santé et de la maladie.

L'année suivante, notre confrère nous a lu une notice sur le *cornouiller sanguin*, appelé vulgairement savignon. Cet arbrisseau, commun dans le Jura, est devenu, depuis 1824, l'objet d'une industrie particulière; on retire de ses fruits une assez grande quantité d'huile dans le canton de Clairvaux. Il croît partout et se multiplie de toutes les manières. A cette notice sur une

plante utile, M. Pyot a fait succéder une *observation médicale* d'un empoisonnement causé par l'usage d'une semence dangereuse. Les gens de la campagne ont des préjugés et des habitudes funestes. Ils ne connaissent pas les principes vénéneux de végétaux auxquels ils confient quelquefois leur santé et compromettent leur vie. Le docteur nous a cité l'exemple d'un empoisonnement causé par les semences de l'épurge, *euphorbia latyris* de Linné, que les habitants de la campagne connaissent sous le nom de catapuce, et dont ils se servent comme purgatif.

La morale fait partie de l'hygiène : on doit s'en servir dans la médecine préservatrice. Dans un mémoire sur l'*ivresse*, notre confrère est toujours philosophe. S'il regarde cette maladie comme une exaltation des forces vitales et intellectuelles, si quelquefois cet état doit être provoqué comme remède et avoir son utilité pour prévenir et peut-être guérir certaines maladies, il regarde toutefois comme dangereuse et blâmable cette opinion admise par les épicuriens : « Si l'excès du vin a « troublé votre sommeil, buvez dès le matin et vous « serez guéri. » Des considérations morales sur l'ivrognerie, vice qu'on ne peut excuser que chez des hommes peu civils, ou des peuples sauvages, sont suivies de quatre observations nouvelles qui constatent l'utilité de l'acétate d'ammoniaque donné contre l'ivresse à la dose de 25 à 40 gouttes dans de l'eau sucrée, découverte dont il fait honneur à notre confrère Mazuyer.

Une maladie éruptive, la suette miliaire, très répandue dans le département du Jura, où elle inspire beaucoup de crainte, parce qu'elle fait beaucoup de victimes,

a donné lieu à un savant mémoire adressé à la Société par le docteur Pyot. Il pense qu'on doit la considérer moins comme une maladie essentielle que comme une affection secondaire, comme une complication ou épiphénomène. M. Fodéré, notre associé correspondant, professeur à Strasbourg, avait publié dans la même année des recherches et des observations analogues sur la même éruption.

L'année 1831 a été remarquable par le zèle et l'ardeur qui ont animé notre savant confrère. Il a communiqué à la Société des recherches philosophiques et critiques sur l'état actuel de la vaccine. Voici les conclusions de son intéressant mémoire : 1.° La vaccine est préservatrice ; 2.° la petite vérole se manifeste quelquefois soit à cause d'une vaccination extraordinaire, soit par la transmission à d'autres enfants du vaccin quand on épuise complètement le bouton, soit parce que le vaccin, quoiqu'inaltérable par sa nature, est affaibli depuis son origine ; 3.° souvent on contracte la variolide, difficile à distinguer de la variole, mais presque toujours non dangereuse.

Dans la même année, le choléra a été l'objet des études des membres résidents et correspondants de la Société, MM. Fodéré, de Strasbourg, Gauthier, du Jura, médecin à Lyon, et le docteur Pyot, nous ont communiqué des recherches historiques et médicales sur le terrible fléau qui menaçait d'envahir l'Europe.

Ce mal qui répand la terreur,
Mal que le ciel en sa fureur
Inventa pour punir les crimes de la terre,
La peste, puisqu'il faut l'appeler par son nom,

Capable d'enrichir en un jour l'Achéron,
Faisait aux animaux la guerre.

Le docteur Pyot a donné lecture d'un mémoire qu'il a publié sous ce titre : *Histoire du choléra-morbus, ou Tableau synoptique du choléra oriental et du choléra indigène en Europe.* Je sortirais des bornes que m'impose une simple notice en analysant les détails historiques, les moyens hygiéniques, et le traitement pathologique qui composent cette intéressante histoire d'une maladie étudiée dans les rapports des savants, qui l'avaient vainement combattue dans l'Inde, maladie foudroyante, qui devait plus tard exercer en Europe des ravages affreux, sans qu'on ait pu vaincre sa violence, et même connaître l'ennemi qu'il fallait combattre.

Notre confrère regardait comme un devoir de ne pas laisser écouler une année sans adresser à la Société quelques mémoires : 1832 se recommande par ses *Considérations historiques et philosophiques sur l'art de guérir,* qu'il a lues dans une de nos séances particulières. « Si le médecin, dit notre confrère, doit à la Société des garanties; en retour, la Société lui doit toute « sa protection. » Puis, parcourant le vaste champ de l'histoire médicale, il signale les priviléges et les prérogatives que les Grecs et les Romains ont accordés à Hippocrate, à Galien et à leurs successeurs. Il examine et critique la législation actuelle, relative à la profession de médecin, et pour laquelle on n'a point consulté les notabilités médicales de l'époque où elle a été fondée. De là cette nuée de médecins et officiers de santé qui, au titre près, exercent les mêmes fonctions, sans qu'on ait fixé les attributions dévolues à chacune des deux

classes. Enfin notre confrère s'élève contre ces droits d'inscriptions, d'examen et de patente dont un art aussi nécessaire et aussi libéral devrait être affranchi.

Vous venez de voir, Messieurs, le médecin philosophe livré entièrement aux sciences médicales, passionné pour son art, traitant chaque année les questions les plus ardues, les plus controversées : nous allons vous le présenter maintenant sous un nouvel aspect. C'est au département du Jura qu'il va consacrer son temps et ses études. Ses travaux vont avoir pour objet l'histoire et la statistique jurassiennes : il va marquer ses premiers pas dans cette nouvelle carrière par des *recherches historiques sur la ville et la baronie de Clairvaux*. Mais sur votre observation, l'auteur de ce travail consciencieux a étendu au canton de Clairvaux ses savantes recherches, et les a enrichies d'une statistique complète qui a été imprimée et publiée aux frais de la Société, et qui a valu à son auteur une médaille d'or.

Dans tous ses écrits, l'utilité était son but. Il regardait l'histoire locale comme un des éléments d'étude à introduire dans l'éducation populaire, comme un livre de lecture à remettre entre les mains des élèves de nos écoles primaires. C'est dans cette intention qu'il a publié les *Tablettes jurassiennes*, comprenant dans sa première partie l'histoire abrégée du comté de Bourgogne, et dans la seconde partie la description topographique des 32 cantons qui composent le département du Jura. On lui reprocha de n'avoir pas compris l'ancienne province qui compose le ressort de l'académie de Besançon, dans un seul et même ouvrage. Notre confrère répondit à ce reproche, en publiant la *Fran-*

che-Comté ou comté de Bourgogne ; ses souverains, ses hommes illustres et sa géographie. Ce nouvel ouvrage est divisé en trois parties. Dans la première il passe en revue les dynasties des princes qui ont successivement gouverné le pays à titre de rois ou de comtes. Ce n'est que la réimpression de la partie historique des Tablettes jurassiennes. La seconde partie est consacrée aux Francs-Comtois célèbres, qui, nés de parents obscurs, ont suivi avec gloire la carrière ouverte à leur seul mérite, aux militaires, ecclésiastiques, jurisconsultes, artistes et hommes de lettres qui se sont distingués par leurs actions ou leurs écrits. Si on a reproché à un de nos savants confrères d'avoir trop multiplié le nombre des Jurassiens recommandables dans un ouvrage où toutes les illustrations jurassiennes sont signalées à la reconnaissance publique, on féra justement à M. Pyot le reproche d'avoir péché par le défaut contraire, d'avoir omis dans son dictionnaire des Francs-Comtois très recommandables, et d'avoir fait un choix qui n'aura pas l'approbation des contemporains, et encore moins de la postérité. Dans ces sortes d'écrits, on devrait toujours s'abstenir de citer les vivants : plus tard nos descendants sauront leur assigner leur place dans le temple de la gloire. On ne jugeait les rois de l'ancienne Égypte qu'après leur mort. La troisième partie comprend la géographie et la topographie. Elle a pour objets la formation de la province en trois départements, leur division en arrondissements, le nombre de leurs cantons, de leurs communes, la superficie et population de chaque arrondissement, les montagnes et rivières, et les villes principales, la météorologie et les produits agri-

tement l'attention de la Société. La statistique des incendies et les moyens de s'en préserver et de les rendre moins fréquents, ont été mis au concours. Pyot est entré dans la lice, et a mérité, par son intéressant mémoire, l'honorable distinction d'une médaille d'argent.

Tel fut le docteur Pyot, comme membre de notre Société, homme de lettres, médecin, philosophe, qui a enrichi nos recueils annuels d'excellents et nombreux mémoires. Les actions de ce bon citoyen répondaient à ses écrits ; il consacrait tout son temps à son pays. Dans les nombreuses fonctions qui lui étaient confiées, c'était toujours le même dévouement. C'est ainsi qu'on l'a vu médecin des douanes et des épidémies, membre du conseil municipal de Clairvaux, délégué du comité supérieur, et chargé, en cette qualité, de l'inspection des écoles primaires du canton. Appliquer avec succès ses connaissances médicales, briller par un esprit pénétrant, une excellente judiciaire et une imagination vive, et marquer sa glorieuse carrière par un désintéressement, un amour du bien public et de l'instruction des masses qu'un vrai patriotisme peut seul inspirer.

Pénétrez avec moi, Messieurs, dans son intérieur, au milieu de sa nombreuse famille, voyez comme il paie à chacun le tribut qu'il leur doit : à sa mère, femme d'un haut mérite et vénérable par son grand âge, le respect et la reconnaissance filiale ; à son épouse si bien élevée et si digne de lui, les sentiments, les soins et l'amitié d'une union bien assortie ; à ses enfants, l'éducation et la sollicitude paternelle. C'était là surtout l'objet constant de ses méditations. Quels nombreux devoirs à remplir pour un philosophe partisan des lumières,

propagateur des idées libérales, et ami de tout ce qui est bien ! Cette tâche difficile allait s'accroître encore avec l'âge de ses enfants. Combien de fois ne m'a-t-il pas exprimé ses inquiétudes à ce sujet ? Cette idée qu'il ne pourrait suffire à d'aussi rudes travaux et qu'il mourrait à la peine, agissait sur ses nerfs.

Aussi une névralgie chronique à laquelle il était sujet depuis long-temps, et qui devait prochainement lui devenir funeste, d'après ses prévisions médicales dont il m'a fait part peu de mois avant sa mort, redoubla ses violentes et dangereuses attaques. Vainement il cessa tout travail : il était mortellement frappé. Il était trop savant pour se faire illusion sur son état morbide. Condamné sans appel, il vit avec le sang-froid d'un philosophe approcher le moment fatal. C'est alors qu'il s'empressa, pendant un mois d'une douloureuse agonie, de préparer sa mère, qui comptait 90 années d'une vie pleine de vertus, sa femme qu'il aimait si tendrement et sa jeune postérité, à la douloureuse séparation et à la catastrophe qui les menaçaient. S'adressant à son épouse chérie : « Seule vous allez les guider dans les sentiers « difficiles de la vie, seule vous serez la consolation et le « soutien de ma respectable mère. Faible femme, di- « sait-il, vous marcherez seule désormais, chargée du « pesant fardeau de l'éducation et de l'avenir de sept « enfants. » Il accompagnait ces tristes apprêts de conseils pleins de sagesse sur la direction que Madame Pyot devait suivre pour le bonheur de sa nombreuse famille.

J'emprunterai l'historique de ses derniers moments à l'allocution prononcée sur le cercueil, le jour de ses funérailles, par le notaire Musset, son ami sincère, qui

devait le suivre peu de temps après dans la tombe. « Après avoir accompli les devoirs de fils, d'époux et de « père, le docteur Pyot, qui avait une ame grande, a « élevé ses pensées vers une autre vie. Il a compris « qu'une seule chose est nécessaire à ce moment su- « prême, se préparer à paraître devant Dieu, son créa- « teur et son juge. C'est pourquoi il a réclamé sponta- « nément et avec instance les secours et les consolations « de la religion. » Il indiqua le moment précis où il *devait rendre son dernier soupir, et en se rejetant en* arrière, il dit : « Ah! voilà le dernier. » Toute la population de Clairvaux accompagna sa dépouille mortelle jusqu'au champ du repos, sous les plus vives et douloureuses impressions dont elle était saisie par la mort si précoce d'un compatriote et d'un citoyen si justement estimé et regretté si universellement.

Les membres admis en 1843 et au commencement de 1844, sont : MM. Bonnaire, homme de lettres à Saint-Claude; Baudot, président de la commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or; Thevenot, manufacturier à Moirans ; Derriey, secrétaire de la Société d'Agriculture de Dole ; Guénard, bibliothécaire adjoint de la ville de Besançon ; Rubin de Méribel, sous-intendant militaire ; et Baptiste Poujoulat, inspecteur des écoles primaires.

La Société d'Émulation a reçu pour le Musée départemental les objets ci-après :

Sculpture et médaillons en plâtre.

1.° L'esquisse de la statue d'Oreste, par M. Jules Chambard, de Saint-Amour, élève de l'Académie française à Rome.

2.° Les bustes de Philippe-le-Hardi, Marguerite de Flandre, Jean-sans-Peur, Marguerite de Bavière, moulés sur les tombeaux des ducs de Bourgogne, qui sont exposés au Musée de Dijon, et le crâne de Jean-sans-Peur. Ces objets d'art ont été envoyés par la commission de la Société des antiquités de la Côte-d'Or.

3.° La face du roi Henri IV moulée sur sa figure lors de la violation des tombeaux de Saint-Denis en 1793. Ce modèle a été donné par M. Demerson, membre de la Société.

4.° Le groupe d'Endore et de Cymodocée, imité d'après le sujet traité par Châteaubriant dans son livre des Martyrs.

Cet essai a été offert au Conseil général par le jeune Bœuf, de Lons-le-Saunier, élève de Bourgeois, sculpteur.

5.° Les statuettes de Voltaire et de J.-J. Rousseau, avec l'ancien costume français.

6.° Le portrait du célèbre comique Lepeintre aîné, par Jules Dausse.

Médaillons en bronze.

Le portrait en grand bronze du Franz Listz, donné

par M. Antoine Bowy, graveur en médailles à Paris et membre correspondant de la Société.

La Société a fait l'acquisition des treize médailles en bronze des Francs-Comtois illustres, gravées par M. Maire, de Besançon.

Vases et ustensiles anciens, et monnaies.

Cinq vases et cassolettes en bronze ou métal en potin, qui ont été trouvés près de l'ancien camp romain de Coldres, sur la côte de Perrigny, et achetés par la Société.

Un vase en terre étrusque trouvé à Darbonnay, avec une lame de couteau de sacrificateur.

Une hache de forme ancienne, peu commune, trouvée à Condes.

Une hachette en pierre de Jade, trouvée près de Moirans.

Un pot en étain de forme ancienne, dans lequel s'est trouvé un chapelet en cristal et une bague en argent ; ces objets ont été découverts près de Vevy.

Plusieurs monnaies gauloises en argent trouvées près du chemin vicinal de Picareau aux Granges-sur-Baume.

Plusieurs autres objets et ustensiles en bronze qui faisaient partie de la collection des antiquités recueillies par M. Devaux, de Vogna, ancien membre de la Société, et qui ont été achetés par le Musée.

Dessins et gravures.

Trois dessins représentant les tableaux peints à l'encaustique du maître-autel de l'ancienne chapelle de

Pagney ; ces dessins ont été donnés par la Commission des antiquités de la Côte-d'Or.

Plusieurs points de vue du département, dessinés et lithographiés par M. Mallard, notaire à Pagney, membre de la Société.

Le plan de La Rochelle, avec notice historique, par M. Goy, de l'Étoile, capitaine au 45.e régiment de ligne.

Histoire naturelle.

Soixante-deux oiseaux exotiques, venant de l'Amérique du Sud.

Trois plantes marines, des scarabés, un homard et des coquillages ; tous ces objets ont été donnés par M. Justin Goudot, de Lons-le-Saunier, voyageur naturaliste, à son retour de la Nouvelle-Grenade.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DU JURA,

AU 1.er AOUT 1844.

BUREAU.

Président honoraire, M. Thomas, préfet du Jura.

Président ordinaire, M. Chevillard, membre du conseil général.

Vice-président, M. Delarue, ingénieur.

Secrétaire, M. Houry, ancien maire.

Secrétaire-adjoint, M. Désiré Delleschaux, membre du conseil général.

Trésorier, M. Cuenne, avocat.

Conservateur du Musée, M. Désiré Monnier.

Conservateur-adjoint, M. Piard.

Bibliothécaire, M. Adrien Renaud, avocat.

COMMISSION D'AGRICULTURE.

MM. Oudard, Thimothée Clerc, Landry, Devaux, Papillon, De Sappel, Nicolin, Cuenne et Mangin.

MEMBRES RÉSIDANT AU CHEF-LIEU.

Section d'agriculture.

MM.

1 Alix, lieutenant de gendarmerie.

2 Cattand, juge de paix.

MM.

3 Chevillard, ancien sous-intendant.
4 Cuenne, avocat.
5 Danet, ancien receveur général.
6 Harpin, directeur des domaines.
7 Nicolin, artiste vétérinaire.
8 Papillon, président du tribunal civil.
9 De Sappel, propriétaire

Section du commerce et de l'industrie.

10 Delarue, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
11 Ferrand, ingénieur des ponts et chaussées.
12 Foblant, Victor, propriétaire.
13 Furia, ingénieur civil.
14 Gorin, père.
15 Houry, propriétaire.
16 Mangin, ancien pharmacien.
17 Mignerot, négociant.

Section des sciences et beaux-arts.

18 Camuset, curé de Lons-le-Saunier.
19 Champey, à Lons-le-Saunier.
20 Clairin, ancien inspecteur de l'académie.
21 Deleschaux, Désiré, avocat.
22 Dornier, inspecteur des écoles primaires.
23 Ducret, propriétaire, à Lons-le-Saunier.
24 Finot, principal du collége de Lons-le-Saunier.
25 Jobin, greffier du tribunal.
26 Perrin, avocat.
27 Piard, receveur de la ville.
28 Renaud, fils, bibliothécaire.
39 Rubin de Méribel, sous-intendant militaire.
30 Tremeaux, ex-inspecteur des domaines.

MEMBRES RÉSIDANT DANS LE DÉPARTEMENT.

Section d'agriculture.

MM.

31 Albert, colonel, à Cornod.
32 Le prince d'Arenberg, à Arlay.
33 Boichoz, père, propriétaire, à Brans.
34 Brune, propriétaire, à Souvans.
35 Clerc, Timothée, propriétaire, à Cousance.
36 Dalloz, propriétaire, à Rainans.
37 Derriez, secrét. de la *Société d'agriculture*, à Dole.
38 Devaux, Philibert, à Poitte.
39 Dumont, docteur en médecine, à Arbois.
40 Gacon, ancien sous-préfet, à Orgelet.
41 Gacon, Henri, à Larnaud.
42 Gagneur, Wladimir, à Poligny.
43 Gélion, à Sellières.
44 Landry, propriétaire, à Plâne.
45 Langue, propriétaire, à Passenans.
46 Maigrot, propriétaire, à Arlay.
47 Mérona (de), Albert, à Mérona.
48 Morel, père, juge de paix, à Arinthod.
49 Oudard, propriétaire, à Courlaoux.
50 Reverchon, propriétaire, à Château-Chalon.
51 Ryard, capitaine, à la Loye.
52 Sauria, fils, à Poligny.
53 Tissot, vétérinaire, à Poligny.
54 Vaulchier (le marquis de), au Deschaux.
55 Vuillier-Véry, ancien juge de paix, à Dole.

Section du commerce et de l'industrie.

56 Babey, ancien professeur, à Salins.
57 Babey, Ferréol, à Revigny.
58 Berger, fondeur, à Poligny.

MM.

59 Bert, meunier, à Saint-Germain.
60 Boisdenemets, propriétaire, à Azans.
61 Bollu-Grillet, docteur en médecine, à Dole.
62 Capitan, percepteur, à Cramans.
63 De Chamberet, fils, à Pont-de-Poitte.
64 Demerson, docteur en médecine, à Cousance.
65 Domet-de-Mont, propriétaire, à Dole.
66 Donneux, juge de paix, à Poligny.
67 Fourquet, professeur de mathématiques, à Dole.
68 Germain, docteur en médecine, à Salins.
69 Hugonnet, mécanicien, à Blye.
70 Le Mire, aîné, membre du conseil gén., à Clairvaux.
71 Machard, docteur en médecine, à Dole.
72 Mayet, mécanicien, à Dole.
73 Monnier-Jobez, membre du conseil gén., à Poligny.
74 Poirier, manufacturier, à Saint-Claude.
75 Port, mécanicien, à Dole.
76 Rebour, géomètre, à Orgelet.
77 Thévenot, négociant, à Moirans.
78 Thoisy (le vicomte de), à Gizia.

Section des sciences et beaux-arts.

79 Amoudru, peintre, à Poligny.
80 Besson, professeur de dessin, à Dole.
81 Bourgeois, principal du collége, à Dole.
82 Bourges, peintre, à Dole.
83 Bousson de Mairet, à Arbois.
84 Buchon, Maximin, homme de lettres, à Salins.
85 Capellani, médecin, à Thoirette.
86 Delort (le baron), pair de France, à Arbois.
87 Dusillet, propriétaire, à Dole.
88 Guichard, père, propriétaire, à Cousance.

MM.

89 D'Hautecour, propriétaire, à Valfin.
90 Javel, imprimeur, à Arbois.
91 Jeannez, membre du conseil général, à Dole.
92 Lavy, professeur de mathématiques, à Dole.
93 Maillard, notaire, à Pagney.
94 Mazuyer, ancien professeur, à l'Etoile.
95 Monnet, ingénieur, à Saint-Claude.
96 Monnier, Désiré, homme de lettres, à Domblans.
97 Morel, fils, membre du *conseil gén.*, à *Arinthod.*
98 Munier, médecin, à Foncine-le-Haut.
99 Pallu, bibliothécaire, à Dole.
100 Poillevey, ancien maire, à Poligny.
101 Pointurier, professeur de dessin, à Arbois.
102 Robin, l'abbé, à Montmorot.
103 Robert, avoué, à Dole.
104 Robert, fils, de la société phrénologique, à Dole.
105 De Ronchaux, propriétaire, à l'Etoile.
106 Thiboudet, homme de lettres, à Ruffey.
107 Vandel, peintre, à Saint-Claude.
108 De Vannoz, propriétaire, à Châtillon.

MEMBRES CORRESPONDANTS

DOMICILIÉS HORS DU DÉPARTEMENT.

MM.

1 L'Aubépin (le comte de), à Paris.
2 Balme, docteur en médecine, à Lyon.
3 Barbier, capitaine de frégate.
4 Bard (le chevalier), à Chorey [Côte-d'Or].
5 Barthélemy, Anatole, numismate.
6 Baudot, président de la Société des antiquités de la [Côte-d'Or.
7 Baudot, juge, à Dijon.

MM.

8 Bavoux, avocat, à Paris.
9 Béchet, conseiller, à Besançon.
10 Bernard, membre de la Soc. d'agricult., à Bourg.
11 Berthaud, major du 2.e de ligne, à Paris.
12 Bienaimé, inspecteur général des finances, à Paris.
13 Boichoz, directeur, à Dijon.
14 Bonafoux, directeur du Jardin des plantes, à Turin.
15 Bonnaire, homme de lettres, à Lyon.
16 Bonnet, docteur en médecine, à Besançon.
17 Bonvalot, professeur, à Paris.
18 Boret, médecin, à Jussey (Haute-Saône).
19 Bourdeloy, directeur, à Vannes.
20 Bowy, Antoine, graveur en médailles, à Paris.
21 De Branges, ancien sous-préfet, à Paris.
22 Bulloz, docteur en médecine, à Besançon.
23 Chambard, sculpteur, à Paris.
24 Choupot, avocat général, à Besançon.
25 Clerc, Edouard, conseiller, à Besançon.
26 Codèle de Liancour, à Paris.
27 Colin, premier président à la cour royale, à Douai.
28 Considérant, officier du génie, à Paris.
29 Cordier, député du Jura, à Paris.
30 Corne, ingén. des ponts et chaussées, à Besançon.
31 Cotheret, conservateur des forêts, à Bar-le-Duc.
32 Damemme, receveur général, à Melun.
33 Dalloz, député du Jura, à Paris.
34 Delezenne, professeur, à Lille.
35 Debray, ancien receveur général, à Paris.
36 Delacroix, Auguste, homme de lettres, à Paris.
37 Delacroix, membre du conseil général, à Valence.
38 Delafond, profess. à l'école vétérinaire d'Alfort.
39 Delporte, officier au 7.e cuirassiers.

MM.

40 Deluc, J.-A., à Genève.
41 Deschamps, Emile, homme de lettres, à Paris.
42 Devaux, major, à Dole.
43 Dez-Maurel, à Paris.
44 D'Houdetot, directeur, à Toulouse.
45 Droz, de l'Académie française, à Paris.
46 Dubouchet, à Chezal-Benoit, departement du Cher.
47 Duvernois, doyen de la faculté de Strasbourg.
48 Févret-de-St.-Mémin, *conservat.* du Musée, à Dijon.
49 Gaspard, doct. en méd., à St.-Etienne [S.-et-Loire].
50 Gaulard, professeur, à Verdun.
51 Gauthier, docteur en médecine, à Lyon.
52 Gerbet, ancien professeur à Saint-Sulpice, à Paris.
53 Gindre de Mancy, homme de lettres, à Paris.
54 Gouniot, professeur, à Blois.
55 Goudot, Etienne, négociant, à Paris.
56 Goudot, Justin, naturaliste, à Paris.
57 Goudot, Jules, naturaliste, à Madagascar.
58 Gouillaud, professeur de physique, à Grenoble.
59 Goy, capitaine au 45.e de ligne, à La Rochelle.
60 Grum, Alphonse, avocat, à Paris.
61 Guenard, Alexandre, bibliothécaire, à Besançon.
62 Guillon, pharmacien, à Lyon.
63 Guyénot, principal du collége, à Chalon-sur-Saône.
64 Guyétand, docteur en médecine, à Paris.
65 Guyornaud, Clovis, homme de lettres, à Besançon.
66 Huart, recteur, à Ajaccio [Corse].
67 Huguenin, sculpteur, à Paris.
68 Hugo, Victor, homme de lettres, à Paris.
69 Jeangerard, officier de marine, à Toulon.
70 Jolibois, curé, à Trévoux [Ain].
71 Jousserandot, Louis, à Paris.

MM.

72 De Lamartine, de l'Académie française, à Paris.
73 Lancrenon, peintre d'histoire, à Besançon.
74 Lavirotte, receveur particulier, à Arnay-le-Duc.
75 Laumier, Charles, homme de lettres, à Paris.
76 Leboeuf de Valdahon, à Moneteau [Yonne].
77 Lemarchand de la Faverie, à Rouen.
78 Letellier, inspect. des ponts et chaussées, à Paris.
79 Levrat-Perroton, à Lyon.
80 Lezay de Marnézia, préfet de Loir-et-Cher.
81 Magnin, conservateur de la bibliothèque du roi.
82 Malle, secrét. de la Soc. des Scienc., à Strasbourg.
83 Marjolin, prof. de la faculté de médecine, à Paris.
84 Marquiset, chef de divis. au minist. de l'intérieur.
85 Michelot, chef d'institution, à Paris.
86 Molard, membre de l'Institut, à Paris.
87 Monnier, Léon, maître des requêtes, à Paris.
88 Niel, sous-préfet, à Bernay.
89 Ordinaire, jeune, direct. de l'éc. des sourds-muets.
90 Oudet, président à la cour royale de Dijon.
91 Pacoud, docteur en médecine, à Bourg.
92 Parandier, ingénieur en chef, à Dijon.
93 Péclet, profess. à l'éc. des manufactures, à Paris.
94 Peignot, inspecteur de l'Académie, à Dijon.
95 Perceaux, professeur de chimie, à Strasbourg.
96 Perdrix, docteur en médecine, à Paris.
97 Pouillet, professeur de physique, député, à Paris.
98 Poujoulat, Baptiste, insp. des éc. primaires, à Digne.
99 Puvis, président de la Soc. d'Emulation, à Bourg.
100 Pons de l'Hérault, ancien préfet, à Paris.
101 Quilhet, père, ingénieur en retraite, à Paris.
102 Quilhet, fils, ingénieur civil, à Paris.
103 Réveillé-Paris, docteur en médecine, à Paris.

45 La Société d'Agriculture du Haut-Rhin.
46 —— de Saône-et-Loire.
47 —— de la Haute-Saône.
48 —— de Seine-et-Oise.
49 —— de la Seine-Inférieure.
50 —— de Tarn-et-Garonne.
51 —— de la Vienne.
52 —— des Vosges.
53 Le Comice agricole d'Arbois.
54 —— de Dole.
55 —— de Lons-le-Saunier.
56 —— de Poligny.

1.°	Membres résidant dans le département . . .	108
2.°	Membres correspondants	121
3.°	Sociétés correspondantes	56
	Total. . . .	285



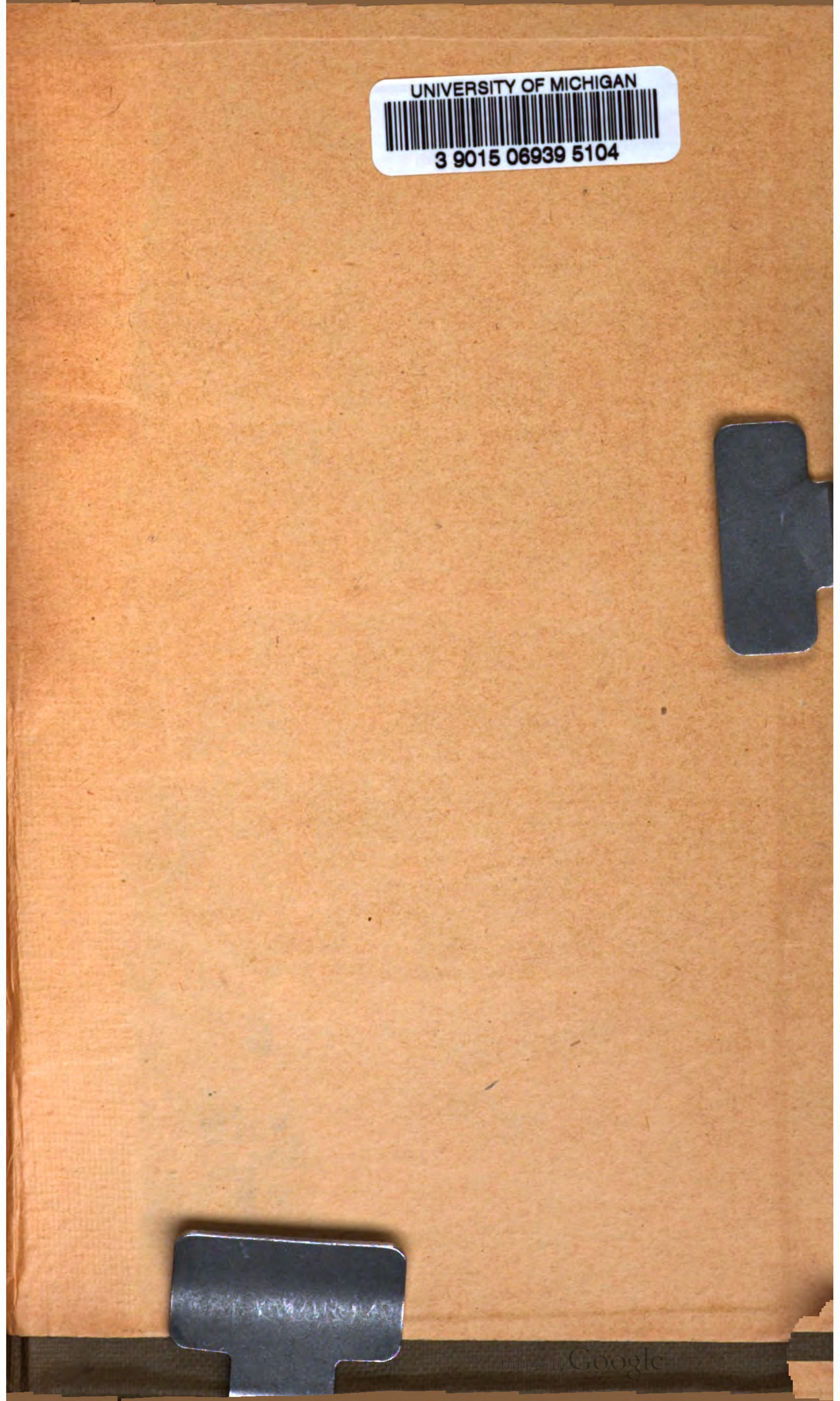
TABLE

DES MATIÈRES.

Séance publique du 30 *décembre* 1843.

SÉANCES PARTICULIÈRES.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06939 5104
Digitized by Google

